



Rapport d'activité 2012

SITOM des Vallées du Mont-Blanc

Présentation du SITOM des Vallées du Mont-Blanc

1. Historique	1
2. Territoire et caractéristiques	2
3. Compétences du SITOM	4
4. Organisation	4
4.1 Les représentants 2012	4
4.2 Le bureau et les commissions	5
4.3 L'équipe	7

Aspects techniques – Réduction et détournement des déchets

1. Programme de prévention des déchets	8
1.1 Contexte	8
1.2 Eco-exemplarité	8
2. Les déchets compostables	10
2.1 La répartition des acquéreurs de composteurs sur les différentes communes	11
2.2 Suivi des acquéreurs en 2012	12
2.3 Le compostage collectif	13
3. Les textiles	15
4. Les DEEE	16
4.1 Cadre juridique	16
4.2 Fonctionnement de la filière des DEEE	16

Aspects techniques – Collecte et Traitement des Déchets Ménagers

1. Le verre	17
1.1 La collecte	17
1.2 Le traitement	18
1.3 Les résultats	19

2. Les recyclables	20
2.1 La mise en place	20
2.2 La collecte, le transfert et le traitement	21
2.3 Les résultats	22
2.4 Les taux de refus	23
2.5 Les tonnages recyclés en 2012 par matière	24
3. Les ordures ménagères résiduelles	25
3.1 La collecte	25
3.2 Le traitement	25
3.3 Les résultats	28
3.4 Résultats des analyses sur les fumées	30
4. La déchetterie de Passy	31
5. La décharge de la Frasse	32

Aspects financiers

1. Les déchets compostables	33
2. Le verre, les recyclables et les DEEE	34
3. L'usine d'incinération de Passy	35
4. La déchetterie de Passy	36
5. La décharge de la Frasse	37
6. Les dépenses transversales	38
7. Bilan financier	39
8. Indicateurs financiers	40

Communication

1. Contexte	41
2. Présentation du logo SITOM	42
3. Communication écrite	43
4. Autres documents écrits	45
4.1 Le guide de tri (2001)	45
4.2 Le mémo-tri (2001-2010)	45
4.3 La réglette de tri (2009)	45
4.4 Le sac de tri (2011)	45
4.5 L'Eco des Vallées du Mont-Blanc	46
4.6 Les documents divers	47
4.7 La presse écrite, bulletins municipaux, bulletins intercommunaux et documents divers	48
4.8 Courrier informatif aux nouveaux arrivants	49
4.9 Le site internet du SITOM	50
5. Communication orale	51
5.1 Les animations grand public	51
5.2 Les animations scolaires	54
5.3 Les réunions diverses	55
5.4 La radio	56
6. Accompagnement des manifestations sportives et culturelles.	57
6.1 Les écollectos	57
6.2 Les verres réutilisables « éco-verres »	59

Synthèse

PRESENTATION DU SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC

1. Historique

Avant 1970, chaque commune gérait ses déchets ménagers et ses encombrants : le plus souvent, ils étaient stockés dans des décharges non contrôlées.

Fin 1972, le Syndicat Intercommunal Traitement des Ordures Ménagères de la moyenne vallée de l'Arve est créé. Il regroupe alors 11 communes du Pays du Mont-Blanc (Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines-Montjoie, Megève, Passy, Praz sur Arly, Saint-Gervais, Sallanches, Servoz). Les 3 communes du canton de Chamonix s'organisent ensemble (Chamonix, les Houches, Vallorcine).

En 1974, le SITOM se dote d'un broyeur pour diminuer le volume des déchets stockés à la décharge de La Frasse (Chedde - Passy)

En 1982, les 6 communes du Haut-Val d'Arly (Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giettaz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Saint-Nicolas-la-Chapelle) s'associent au Syndicat qui devient alors le SITOM de la moyenne vallée de l'Arve et du haut val d'Arly.

En 1991, les 3 communes du canton de Chamonix se rallient au groupement qui s'appelle désormais le SITOM des Vallées du Mont-Blanc et compte 20 communes.

En 1993, les travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy débutent. En 1995, les premiers déchets sont incinérés.

En 2000, la réhabilitation de la décharge de la Frasse (Passy) commence, elle se terminera en 2006. Elle consiste en la mise en place d'une couverture végétale sur la décharge pour limiter les infiltrations d'eau et le ruissellement des eaux de pluie à travers les déchets entreposés. Cette décharge a accueilli environ 320 000 tonnes de déchets en 21 années d'exploitation (de 1974 à 1995).

De 2001 à 2003, le tri des déchets ménagers recyclables est progressivement mis en place sur les 20 communes.

A partir de 2008, le SITOM s'engage dans des actions de prévention des déchets (prêt d'écolectos, compostage, verres réutilisables, ...).

Le 1er janvier 2010, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc récupère la compétence collecte des communes de Chamonix, Les Houches, Servoz et Vallorcine.

Le 1er janvier 2011, la Communauté de Communes du Val d'Arly récupère la compétence collecte des communes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giettaz, ND de Bellecombe et Saint Nicolas la Chapelle.

En 2012, le SITOM renouvelle son logo et définit sa charte graphique.



2. Territoire et caractéristiques

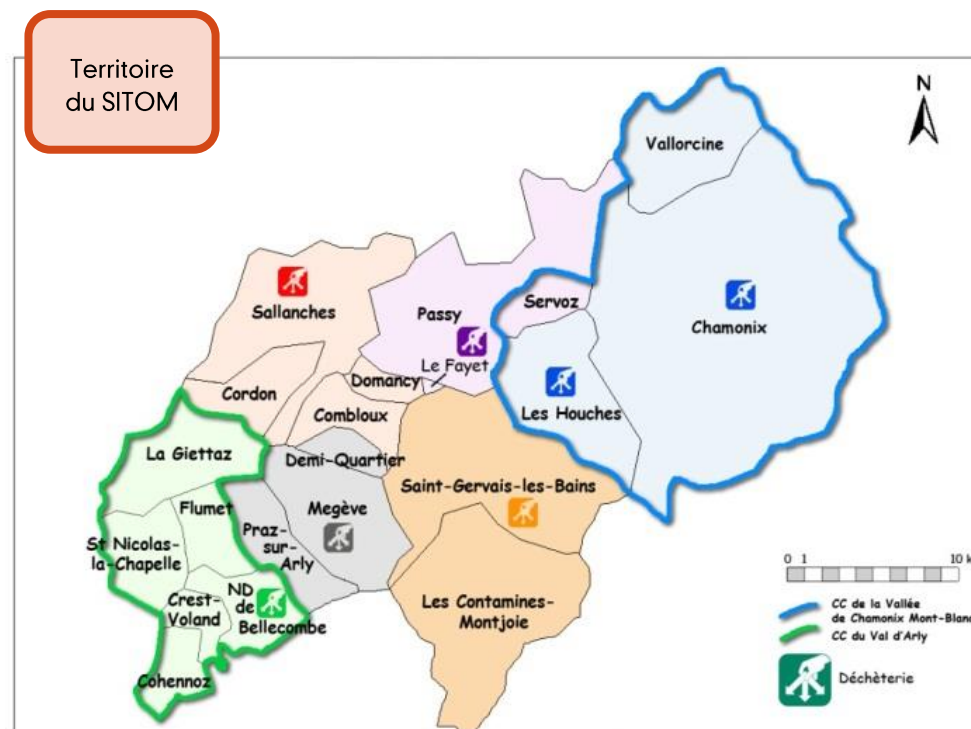
Le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc s'étend sur 843 km², à cheval sur les départements de la Haute-Savoie (74) et de la Savoie (73).

Un recensement a eu lieu en 2010, il dénombre un total d'environ de 63 000 habitants sur le territoire du SITOM (dont 3.90 % vivent en Savoie). Ce nombre d'habitants varie selon les périodes de l'année et peut atteindre 200 000 personnes durant la saison touristique.

La population DGF est estimée à 101 811 habitants. Ce chiffre est calculé sur la base de la population INSEE 2010 majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage (article L.2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est représentatif de la population moyenne présente sur le territoire en intégrant l'impact touristique et sert de référence pour les calculs à venir.

La densité moyenne de ce territoire est de 77,2 habitants au km². Elle est assez faible et comprise entre 9,4 habitants / km² pour Vallorcine et 241,8 habitants / km² pour Domancy.

Le territoire du SITOM est très hétérogène puisque sa commune la moins peuplée (Cohennoz) compte en population DGF, 667 habitants alors que la plus peuplée (Sallanches) compte 17 133 habitants. De plus, l'impact touristique est très variable d'une commune à l'autre; certaines voient leur population quadrupler durant la saison alors que pour d'autres, cet impact est presque inexistant.



Répartition de la population sur les 20 communes du SITOM

	Commune	Population DGF 2010
CC de la vallée de Chamonix MB	Chamonix	18 205
	Les Houches	5 472
	Servoz	1 231
	Vallorcine	641
	Total	25 549
CC Val d'Arly	Cohennoz	667
	Crest-Voland	1 171
	Flumet	1 395
	La Giettaz	972
	Notre-Dame-de Bellecombe	2 010
	Saint-Nicolas-la-Chapelle	737
	Total	6952

	Commune	Population DGF 2010
CC Pays du Mont-Blanc	Combloux	4 326
	Cordon	1 677
	Demi-Quartier	2 193
	Domancy	1 923
	Les Contamines-Montjoie	3 886
	Megève	11 723
	Passy	12 235
	Praz-sur-Arly	3359
	Saint-Gervais-les-Bains	10 855
	Sallanches	17 133
Total	69 310	

3. Compétences du SITOM

La compétence attribuée au SITOM par ses collectivités adhérentes est le traitement des déchets ménagers, par recyclage (pour le verre et les recyclables) ou par incinération avec valorisation énergétique (pour les ordures ménagères).

La collecte du verre est assurée par un prestataire pour le SITOM.

La collecte des recyclables et des ordures ménagères est assurée par chacune des collectivités adhérentes.

Le SITOM assure également la communication sur la prévention et la gestion des déchets.

4. Organisation

4.1 Les représentants 2012

Le SITOM est soumis au suffrage indirect.

Ses représentants sont élus parmi les conseillers municipaux ou communautaires ou désignés représentants de la commune par le conseil municipal, à raison de 2 délégués par commune (3 pour la commune de Passy compte tenu de l'implantation de l'usine d'incinération) et 8 délégués pour la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix et 12 délégués pour la Communauté de Communes du Val d'Arly.

Ainsi 41 délégués titulaires représentent la collectivité, auxquels s'ajoutent le même nombre de suppléants.

Parmi les délégués, certains d'entre eux participent au Bureau syndical, à la Commission d'Appel d'Offres ou à des Commissions de travail, tous participent au Comité Syndical.



4.2 Le bureau et les commissions

Bureau Syndical

Les membres du bureau syndical préparent les dossiers et les décisions à soumettre. Ils se réunissent au minimum avant chaque Comité Syndical. Les membres du bureau syndical sont :

Président : Gérard DELEMONTEIX - Passy

1er Vice-Président : Daniel FREYMANN – CC Vallée de Chamonix (Chamonix)

2ème Vice-Président : Jean BOTTOLLIER-DEPOIS – Cordon

Délégués : Sabine FORLIN – Megève / Dominique MERMOUD - Les Contamines-Montjoie / Sylviane POULAIN – Cohennoz / Stéphane ALLARD – Demi-Quartier / Bernard OLLIER – Chamonix / Florent PERRIN – Combloux.

Commission de suivi du Gros Entretien et Renouvellement (G.E.R)

Ses membres assurent le suivi du gros entretien et renouvellement du matériel et de tout ce qui concerne le procédé de fonctionnement de l'usine d'incinération.

Cette commission se réunit environ 4 fois par an, élabore et suit le budget GER. Elle suit également les travaux réalisés pendant les deux arrêts techniques annuels obligatoires.

Elle est pilotée par Jean BOTTOLLIER-DEPOIS avec l'aide de 5 autres délégués : Gérard DELEMONTEIX / Stéphane ALLARD – Demi-Quartier / Hubert ANCEY – Vallorcine / Paul GUER – Domancy / Gilbert PERRIN – Passy, et du responsable technique de l'usine d'incinération de Passy.

Commission d'Appel d'Offres (C.A.O)

La Commission d'Appel d'Offres est chargée de prendre les décisions concernant l'attribution des marchés publics. Elle se réunit en fonction des besoins. Elle est composée du président du SITOM : Gérard DELEMONTEIX et de 5 délégués (avec un quorum de 4 élus) : / Daniel FREYMANN -Chamonix / Jean BOTTOLLIER-DEPOIS - Cordon / Pierre BESSY - Praz-sur-Arly / Paul GUER - Domancy / Gilbert PERRIN - Passy.

Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L)

Les membres ont été désignés, le 21 septembre 2010.

Elle est composée des titulaires : Stéphane ALLARD/ Jean BOTTOLLIER DEPOIS/ Daniel FREYMANN/ Bernard OLLIER et Florent PERRIN ainsi que de Mr OUAHRIROU (membre de l'association INDECOSA CGT).

Commission de la Délégation de Service Public du SITOM

Cette Commission est l'équivalent de la commission d'appel d'offres pour la procédure D.S.P, retenue pour l'exploitation de l'usine après mars 2012.

Elle est composée des titulaires : Daniel FREYMANN / Jean BOTTOLLIER DEPOIS / Bernard OLLIER / Pierre BESSY / Paul GUER et Gilbert PERRIN, présidée par Gérard DELEMONTEIX.

Commission Perspectives et Evolution – Travaux futurs

La Commission Perspectives et Evolution - Travaux Futurs est chargée de l'étude des futurs projets envisagés par le SITOM (comme le renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine d'incinération...).

Cette commission est composée des membres du bureau et de 3 délégués : Solange SPINELLI / Pierre BESSY / Gilbert PERRIN.

Commission de Suivi de Site (C.S.S)

Cette commission est obligatoire. Elle a vocation à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité de l'installation et à promouvoir l'information du public.

Elle est composée de représentants des services de l'Etat, de représentants des associations de protection de l'environnement, de deux représentants du SITOM: Gérard DELEMONTEIX / Daniel FREYMANN, de représentants des communes concernées (Passy, Servoz, Les Houches) et des représentants de l'UIOM (exploitants et salariés).

Comité consultatif UIOM

Il est chargé du suivi de fonctionnement et des projets de l'usine d'incinération, en impliquant, au-delà de la CLIS, l'Association pour la qualité de Vie à Passy (A.V.P) représentant les riverains. Il est composé de trois membres du SITOM désignés par le Conseil Syndical (Gérard DELEMONTEIX / Jean BOTTOLLIER-DEPOIS / Daniel FREYMANN), trois membres désignés par l'A.V.P, un prestataire technique désigné par le Président du SITOM, le Directeur d'exploitation de la S.E.T Mont-Blanc et du Maire de Passy (ou son représentant).

Comité de pilotage collecte sélective

Le comité collecte sélective est constitué d'un représentant (élu ou technicien) de chaque collectivité adhérente du SITOM, et vise à contribuer à l'amélioration de la qualité et des performances de tri ainsi qu'à la réduction des déchets.

Pour cela, il suit les résultats de la collecte sélective (Verre et Recyclables) et détermine les actions à mettre en place. Il élabore le journal semestriel du SITOM "L'Eco des Vallées du Mont-Blanc" et définit les actions de communication à mener auprès des habitants, élus et services techniques.

Il est piloté par Jean BOTTOLLIER-DEPOIS (Cordon).

Les autres représentants sont: Marco RIVIERA (Services Techniques CCVC) / Sylviane POULAIN (Cohennoz) / Fabrice COLLOT (Services Techniques de Combloux) / Roland PICAUD (Crest-Voland) / Martine PERINET (Demi-Quartier) / Laurence TRAPPIER (Domancy) / André ANSANNAY-ALEX (Flumet) / Michel BOUCHEX (La Giettaz) / Laurent GRANDJACQUES (Services Techniques des Contamines-Montjoie) / José SEPULVEDA (Services Techniques de Megève) / Robert MOLLIER (Notre-Dame-de-Bellecombe) / Antoine MARIN (Services Techniques de Passy) / Guy PERINET-MARQUET (Praz-sur-Arly) / Jean-Claude JACQUEMOUD (Services Techniques de Saint-Gervais-les-bains) / André MEUTER (Saint-Nicolas-la-Chapelle) / André Brétigny (Services Techniques de Sallanches) / Monique TAVERNIER (Servoz) / Hubert ANCEY (Vallorcine).

Commission compostage

Une commission compostage a été créée au sein du comité collecte sélective du SITOM pour suivre cette opération, elle compte les représentants suivants :

Gérard DELEMONTEIX / Sylviane POULAIN / Martine PERINET / José SEPULVEDA / André BRÉTIGNY / Marco RIVIERA / Jean-Claude JACQUEMOUD.

Ce comité se réunit selon les besoins.

4.3 L'équipe

Une directrice : Tanya SINCERETTI depuis 2004

Une secrétaire - comptable : Valérie ERBA depuis 2000

Cinq animateurs : Magali BOTTOLIER et Stéphanie LIEZE depuis l'été 2001

Audrey MOLEDO et Alain DUVERNEY depuis l'été 2008

Béranger BERTIN depuis mars 2011

Audrey s'est mise en disponibilité pour 3 ans pour suivre son conjoint. Pour la remplacer, Laurie SCIANGULA a été embauchée en CDD d'un an à compter du 10/09/2012



ASPECTS TECHNIQUES – REDUCTION ET DETOURNEMENT DES DECHETS

1. Programme de prévention des déchets

1.1 Contexte

La mise en œuvre du Grenelle 2 sur le territoire du SITOM implique la réalisation d'un Programme local de Prévention des déchets dont les axes de travail concernent toutes les actions de détournement ou d'évitement des déchets. L'objectif minimum est de réduire la production d'Ordures Ménagères de 7% sur les 5 années à venir.

1.2 Eco-exemplarité

Déroulement général

Le Conseil Général 74 a lancé un appel à projet en automne 2011, et a retenu celui du SITOM: l'éco-exemplarité du SITOM et de ses collectivités adhérentes. Ce projet s'articule en 3 phases :

- 2012 : mise en place de l'éco-exemplarité au sein des bâtiments administratifs.
- 2013 : l'éco exemplarité dans les bâtiments techniques.
- 2014 – 2015 : étendue de l'éco-exemplarité à tous les services et bâtiments communaux (école, admr, centre de loisirs, bibliothèque, ...).



Signature de la charte
à Praz sur Arly

Au début de l'année 2012, le SITOM a envoyé à chaque mairie un questionnaire de recensement des actions « prévention des déchets et développement durable ».

Suite aux retours de ces questionnaires, le SITOM a cherché une commune pilote de taille moyenne pour mettre en place la démarche afin de pouvoir l'appliquer à toutes les communes du territoire.

La commune pilote de PRAZ sur ARLY a signé sa charte d'engagement le 9 juillet et le SITOM poursuit son action auprès des autres communes adhérentes.

La démarche définie est la suivante :

- Les animateurs du SITOM rencontrent chaque agent communal afin d'établir un état des lieux des pratiques individuelles et collectives au bureau en matière de production de déchets.
- Les animateurs rédigent ensuite un bilan et proposent à la mairie un document appelé charte d'engagement. Cette charte précise le contexte, les engagements du SITOM, les actions éco exemplaires déjà en place à la mairie et une liste d'actions envisageables à mettre en place au sein du bâtiment administratif. La mairie (en concertation avec les agents) s'engage sur plusieurs actions, à travers la signature de cette charte d'engagement entre le SITOM et Monsieur le Maire.
- La signature a lieu si possible avant un conseil municipal, en présence du Président du SITOM et d'un animateur, de manière à pouvoir expliquer la démarche à tous les conseillers municipaux et pouvoir répondre directement à leurs questions.
- Suite à la signature de la charte et des engagements pris par la commune, les animateurs du SITOM rencontrent à nouveau les agents communaux pour leur remettre un « guide des bonnes pratiques au bureau ».

Tableau d'avancement de l'éco-Exemplarité des collectivités			
Commune	Diagnostic	Envoi charte	Signature charte
Chamonix			
Cohennoz	27-juin	12-oct	?
Combloux			
Cordon	?		
Crest-voland	24-oct		
Demi-quartier	1/08 – 5/09	05-nov	?
Domancy	25-sept	12-oct	Janvier
Flumet	27-sept		
La giettaz	04-oct	05-nov	?
Les contaminés			
Les houches			
Megeve			
Nd bellecombe	25-juil	19-oct	?
Passy	En cours		
Praz sur arly			09-juil
Saint-gervais			
Saint nicolas la chapelle	?		
Sallanches			
Servoz	22-oct		
Vallorcine	?		
Cc val d'arly	27-juin	17-sept	03-oct

Avancement au 31 décembre 2012

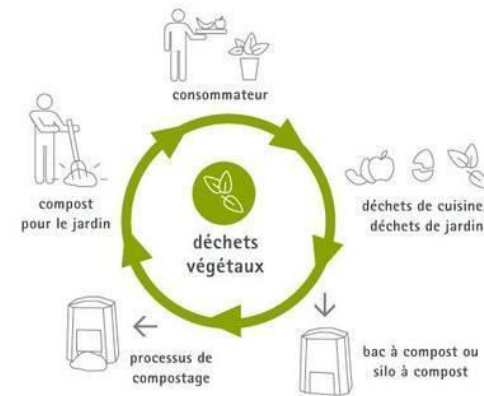
2. Les déchets compostables

Le compostage individuel est une technique de valorisation des déchets organiques d'origine végétale. C'est un moyen de détourner les déchets de cuisine et de jardin (environ 50kg/an/habitant) du sac d'ordures ménagères et/ou de la déchetterie, en les transformant en engrais naturel, limitant ainsi le volume d'ordures ménagères traité par la collectivité. On peut estimer que pour 2012, le gisement évité est de 150 Tonnes.

Le compost ainsi obtenu au bout d'environ un an peut être épandu dans les jardins potagers ou d'ornement.

Depuis 2009, le SITOM mène une opération d'accompagnement au compostage individuel. Cette mise en place est un des moyens pour le SITOM de respecter le Grenelle de l'environnement qui demande de réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 7 % sur 5 ans. Pour se faire, le SITOM vend des composteurs en bois ou en plastique accompagnés d'un bio-seau, aux foyers du territoire au prix de 15 Euros. Cette participation est faible du fait des aides apportées par les partenaires : Région Rhône-Alpes, les Conseils Généraux de Haute - Savoie et de Savoie et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

L'objectif du SITOM était d'équiper 1 700 foyers sur 3 ans (2009-2012).



Les composteurs en plastique et en bois de 400L



Le bio-seau de 10L

2.1 La répartition des acquéreurs de composteurs sur les différentes communes

En 2009, 700 foyers ont été équipés d'un composteur lors de 33 réunions de mai à septembre organisées à Passy, Sallanches, Megève, Les Houches et St Gervais.

En 2010, 646 composteurs vendus lors de 22 réunions d'avril à octobre organisées sur 6 communes (Passy, Chamonix, Combloux, Flumet et Saint- Gervais).

En 2011, 499 composteurs vendus lors de 18 réunions d'avril à novembre sur 4 communes (Passy, Combloux, St Gervais, Chamonix), avec l'organisation de 2 permanences à Passy.

Ces permanences sans rendez-vous donnent la possibilité aux acquéreurs de venir récupérer leur composteur sur des amplitudes horaires plus importantes (de 9h30 à 18h sans rendez-vous) avec des explications fournies par un animateur.

En 2012, 317 composteurs ont été vendus.

Il y a eu 2 réunions à Passy à 19h30 sur RDV : très peu de personnes (3). Une réunion annulée le 19/06.

Les permanences sans RDV préalable ont été appréciées car plus souple pour les habitants. Il y a eu 14 permanences à Passy les vendredis après-midi d'avril à octobre 2012 : 140 composteurs ont été distribués.

De même pour les 13 permanences sur ½ journée sur Flumet (2), Megève (1), Chamonix (2), Combloux (2), Crest-Voland (1), Saint-Gervais (2) et Sallanches (3) : 172 composteurs distribués.

Il n'y a pas eu de livraison directe à domicile (pas de publicité).

Trois foyers ont acheté un 2nd composteur à 40 Euros.

Au global, depuis le début de l'opération, 2162 composteurs ont été vendus, soit environ 8% des maisons individuelles.

Communes	Nb composteurs 2009	Nb composteurs 2010	Nb composteurs 2011	Nb composteurs 2012	Nb total de composteurs	Proportion de ménages équipés
Chamonix	35	90	42	60	227	5%
Cohennoz	5	3	6	2	16	21%
Combloux	19	31	21	12	83	10%
Cordon	17	11	11	3	42	10%
Crest-Voland	5	8	3	4	20	12%
Demi-Quartier	9	14	11	7	41	9%
Domancy	36	15	40	23	114	17%
Flumet	12	5	14	7	38	11%
La Giettaz	6	0	3	9	18	9%
Les Contamines-Montjoie	37	13	14	6	70	13%
Les Houches	28	39	31	24	122	10%
Megève	21	21	17	9	68	4%
Notre-Dame-de-Bellecombe	5	3	1	6	15	7%
Passy	177	224	108	50	559	13%
Praz-sur-Arly	35	6	5	9	55	9%
Saint Gervais-les-Bains	57	52	64	22	195	8%
Saint-Nicolas-la-Chapelle	7	6	2	0	15	8%
Sallanches	143	86	83	49	361	5%
Servoz	30	15	14	10	69	18%
Vallorcine	16	4	9	5	34	18%
TOTAL	700	646	499	317	2162	8%

2.2 Suivi des acquéreurs en 2012

Le diagnostic à domicile.

En 2012, 5 visites ont été réalisées suite à la demande de particuliers pour un « diagnostic ».

- ➔ 2 sur Megève
- ➔ 2 sur Sallanches
- ➔ 1 sur Combloux

La lettre d'information

Chaque année, le SITOM envoie des lettres d'information à tous les acquéreurs. La lettre d'information est réalisée en interne, elle donne des petites astuces, des conseils sur le compostage.

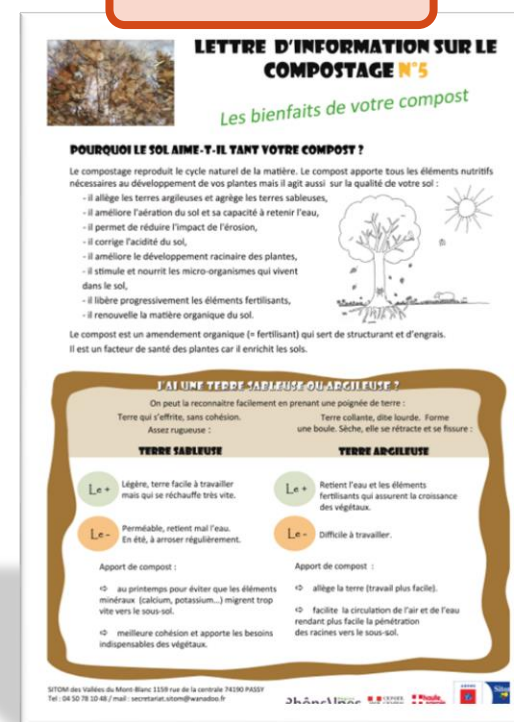
La mise en place d'atelier

Depuis 2011, un partenariat avec « Jardin des cimes » au Plateau d'Assy, a été mis en place pour organiser des ateliers gratuits. Ils sont proposés à toutes les personnes qui ont acheté un composteur en 2009, 2010 et 2011. Un jardinier rappelle alors quels déchets composter et comment, en évoquant l'intérêt de faire du compost. Il explique comment et quand utiliser le compost sur chaque type de plantes ; arbustes, fleurs d'agrément, légumes de potager...

En 2012, 4 ateliers ont été organisés : 5 dates fixées, 1 réunion a été annulée faute d'inscrits.

37 personnes ont participées aux 4 ateliers :

- Mercredi 12 /09 (15),
- Samedi 22/09 (12),
- Dimanche 30 (date annulée),
- Samedi 06 /10 (9),
- Dimanche 07/10 (1)



Atelier au Jardin des cimes



2.3 Le compostage collectif

Après une année de test entre 2010 et 2011, le compostage collectif s'est poursuivi pour l'année 2012.

Equipement de 2 nouveaux sites en plus des 6 sites existants :

- LES BALCONS DU MONT-BLANC à Sallanches : copropriété de 50 foyers, mise en place en avril 2012
- LYCÉE DU MONT-BLANC à Passy : logements de fonction de 6 foyers, mise en place le 25 septembre 2012

Mise en test d'un nouveau site : jardin partagé de l'association Colocaterres au plateau d'Assy à Passy depuis le 26 octobre 2012, sur un terrain communal : pas de matériel donné, seule une information auprès d'une dizaine d'adhérents de l'association a été donnée.

Formation de 5 Guides composteurs le 14 septembre 2012 par le SITOM.

Suivi qualité de tous les sites mis en place :

- Suivi de la qualité des déchets compostables déposés dans le composteur de dépôt, avec rectification et communication éventuelles auprès des usagers,
- Suivi de l'équilibre des apports de structurant et de déchets de cuisine dans le composteur de dépôt, en ajoutant éventuellement du structurant,
- Suivi de la quantité de structurant disponible dans le composteur dédié, soit en demandant au Guides composteurs de l'approvisionner, soit en l'approvisionnant par nos soins en broyat.

Difficultés observées :

- **Approvisionnement en structurant** (broyat, copeaux...) : sur les 8 sites, seuls 2 sont autonomes : Les Balcons du Mont-Blanc à Sallanches, dont le guide composteur est paysagiste, et l'école Henry Jacques Le Même de Megève qui est approvisionnée par les Services techniques de Megève. Cependant pour ce dernier site, le calibre du broyat est trop grand : il s'agit de morceaux de bois coupé, et non de véritable broyat. La conséquence prévisible est d'allonger sensiblement la durée de maturation du compost.

Quant au site du Lycée du Mont-Blanc, le Guide composteur se charge d'apporter du structurant au moins en partie (petite taille de haies, feuilles mortes), le reste étant apporté par le SITOM.

Sur les sites approvisionnés par le SITOM, un menuisier nous fournissait jusqu'alors des copeaux de bois. Cependant, il ne pourra plus nous fournir à partir de 2013 car, comme la plupart d'entre eux, les déchets de bois servent à leur propre production de chauffage.

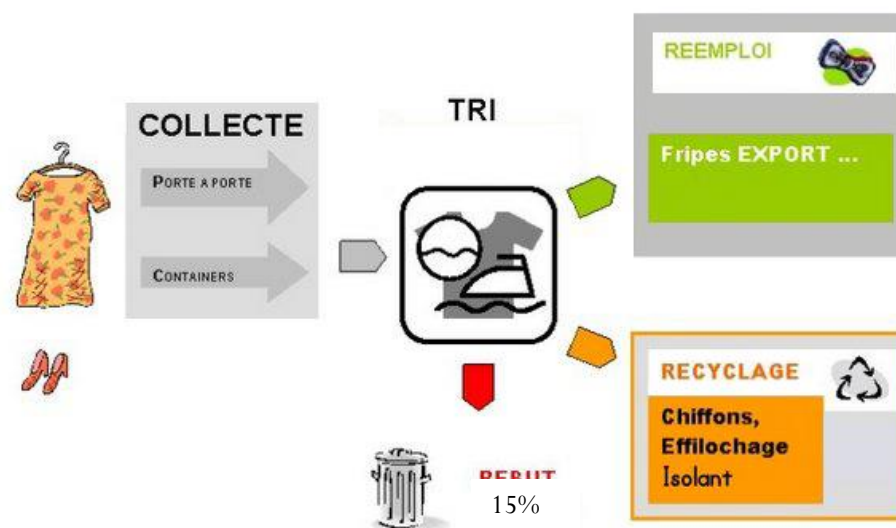
- **Compter sur un Guide composteur pérenne** : sur les 8 sites, 2 sites ne comptent plus de Guide composteur : celui de l'école Henry Jacques Le Même de Megève et celui de Demi-Quartier. Dans les 2 cas, il s'agit d'un déménagement.

SITE	ADRESSE	VILLE	Nb DE FOYERS	Nb ESTIMÉ DE FOYERS COMPOSTANT	TYPE D'HABITAT	GESTIONNAIRE STRUCTURE	DATE DE MISE EN PLACE	LES COMPOSTEURS		LE STRUCTURANT		LE COMPOST		LE(S) GUIDE(S) COMPOSTEUR (\$)
								Nb ET VOLUME	Origine	en 2012	Volume produit estimé (en L) en 2012	Volume produit estimé (en L) de la mise en place à oct 2012		
PGHM	683 rue du Lyret	74400 CHAMONIX	50	15	Logements de fonction de la gendarmerie	Compagnie de Gendarmerie	09/2010	2 de 600L en bois (déchets) 1 de 600L en bois (maturation) 1 de 600L en plastique (structurant)	SITOM	1000	1200	1800	OUI	
LES JARDINS DU MONT-BLANC	210 et 200 rue de l'Hopital	74700 SALLANCHES	30	19	Copropriété	Agence Tissot, Sallanches	09/2010	1 de 600L en bois (déchets) 1 de 600L en bois (maturation) 1 de 600L en plastique (structurant)	SITOM	1000	600	1200	OUI	
DEMI-QUARTIER	Bâtiment A 290 route de la Platte	74120 DEMI-QUARTIER	10	8	Logements communaux	Commune	27/10/2010	1 de 400L en bois (déchets) 1 de 400L en bois (maturation) 1 de 400L en plastique (structurant)	SITOM : Déchèterie Les Houches, Menuisier Sallanches	300	400	400	NON	
LES BALCONS DU MONT-BLANC	113 rue de l'hôpital	74700 SALLANCHES	50	24	Copropriété	Agence Peak Immobilier, Sallanches	04/2012	1 de 600 L en bois (déchets) 1 de 600L en bois (maturation) 1 de 400L en Plastique (structurant)	Apporté par Mr Dufour, paysagiste			0	OUI	
LYCÉE DU MONT-BLANC		74190 PASSY	6	6	Logements de fonction	Lycée	25/09/2012	1 de 600L en bois (déchets) 1 de 600L en bois (maturation) 1 de 600L en plastique (structurant)	SITOM la 1ère fois, LMB ensuite	400		0	OUI	
Résidence LES PORTES DU MONT-BLANC	127 rue des Rônes	74700 SALLANCHES	50				en projet					0	OUI	
Immeubles LA RÉCRÉ, LE GLAPET, LA MARELLE		74120 MEGEVE	13		Logements communaux	Mairie de Megève	en projet					0		
FLEUR DES ALPES	54 rue du Général De Gaulle (Vouilloux)	74700 SALLANCHES	20		Copropriété	Agence Tissot, Sallanches	en projet					0	OUI	
LA PROVENCE	2395 rte de la Provence	74700 SALLANCHES	9	6	Copropriété		11/2011	1 de 400L en bois (déchets) 1 de 400L en bois (maturation) 1 de 400L en plastique (structurant)	SITOM, voir			0		
Ecole Henri-Jacques Le Môme de MEGEVE		74120 MEGEVE			Ecole		09/2011	2 de 400L en bois (déchets) 1 de 400L en bois (maturation) 1 de 400L en plastique (structurant)	ST Megève			0	NON	
JARDIN PARTAGÉ COLOCATERRES	plateau d'Assy, rue des Granges	74190 PASSY	15	10	tous types : habitat individuel, habitat collectif (OPAC)	Association gérant un terrain communal	en cours	un cp de fortune fabriqué par les adhérents - suite en mars 2013	Geré par l'association qui doit prospecter			0	OUI	
TOTAL			253	88						2 700	2 200	3 400		

3. Les textiles

Pour faciliter le don de textiles, chaussures et linge de maison, le SITOM, en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Le Relais a mis en place en juin 2011, 15 conteneurs. En comptant les points d'autres organismes solidaires déjà existants (Tri Vallées, Alpabi, Secours Catholique, Entraid et Scouts), pas moins de 20 sites de collecte sont ainsi répartis sur le territoire. Un peu plus de 100 tonnes ont été collectées en 2012 par Le Relais.

Conteneurs de collecte



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Textiles récoltés sur le territoire du SITOM (en kg)	5 495	5 152	7 920	10 399	13 218	7 083	10 951	8 627	9 075	9 538	11 230	4 320	103 007

4. Les DEEE

4.1 Cadre juridique

Après les emballages et les papiers, le législateur européen a réglementé en janvier 2003 la gestion des déchets électriques et électroniques dits DEEE. Cette directive a été retranscrite en France par le décret du 20 juillet 2005 : « *Les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont responsables de la prise en charge de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché.* »

Cette loi fixe :

- Un objectif national de collecte : **10 kg/an/hab. d'ici 2014.**
- Des objectifs de recyclage, de valorisation et de réemploi : **70 à 80 % des produits doivent être valorisés.**
- Des exigences de dépollution des substances réglementées

Les producteurs et les distributeurs se sont ainsi regroupés pour organiser la collecte et le traitement des DEEE sur le territoire français. Ils ont délégué cette mission à des éco-organismes, sociétés agréées par l'Etat, pour mettre en œuvre ce programme national et participer à la protection de l'environnement. Sur le territoire du SITOM, ils sont au nombre de deux : Eco-systèmes pour les DEEE et Recylum pour les lampes.

4.2 Fonctionnement de la filière des DEEE

A l'achat d'un appareil neuf, vous payez une «éco-participation», qui correspond au coût de collecte, de réemploi, ou dépollution et recyclage d'un appareil usagé équivalent. Son montant varie selon le produit et le type de traitement qu'il nécessite.

Exemple de répartition du montant de l'éco-participation pour un aspirateur :

4 € = éco-participation

- 70 cts = pour la collecte
- 90 cts = pour le regroupement et le transport
- 2,00 € = pour la dépollution et le recyclage
- 40 cts = pour l'information des consommateurs

Le nombre de DEE collectés sur le territoire du SITOM (exprimé en tonnes et nombre d'appareils)

	2009 (tonnes)	2010 (tonnes)	2011 (tonnes)	2012 (tonnes)	Progression des flux 2011/2012	Lieux de traitement
Gros Electroménagers Hors Froid (GEMHF)	357	311,6	309,8	351,9	13.58%	PURFER (69)
Gros Electroménagers Froid (GEMF)	143,9	143,6	145,9	154,1	5.60%	TERECOV AL (73)
Ecrans	126,2	153,4	210,5	211,3	0.38%	REGAIN (58) COVED (63)
Petits Appareils Electrique (PAM)	151,4	169,2	181,1	198,2	9.43%	SITA DEEE (69)
Total	778,5	777,8	847,3	915,4	8,04%	

Nombre de DEEE collectés sur les 7 déchetteries (exprimé en tonnes)

Déchetteries	DEEE récoltés en tonnes
Sallanches	253,8
Megève	158,9
Chamonix (Closy)	155,1
Passy	139,7
Saint-Gervais	91,4
Les Houches (Bocher)	75,2
Val d'Arly	41,4
Total	915,4

ASPECTS TECHNIQUES – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Le verre

1.1 La collecte

Les communes du territoire du SITOM se sont équipées de conteneurs pour trier le verre depuis les années 80. Ces conteneurs arborant une signalétique de couleur verte sont de différents modèles (semi-enterrés, bacs roulants, colonnes aériennes, tonneaux). Ils sont destinés aux pots, bocaux et bouteilles en verre débarrassés de leurs bouchons et couvercles. Le volume de stockage disponible est d'environ 12 l / habitant DGF / semaine en moyenne sur le territoire.

Le SITOM détient la compétence de la collecte du verre. Il a signé un contrat avec un prestataire privé, la société Trigénium d'Annecy, pour la collecte et le transport du verre jusqu'à l'aire de stockage temporaire (= point de regroupement) basée à Passy. Le prestataire emmène ensuite, par semi-remorques, le stock de verre à la verrerie BSN située à La Begude en Ardèche.

Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction des saisons et de la fréquentation touristique. Le prestataire est chargé de surveiller le taux de remplissage des conteneurs et de les vider avant qu'ils ne débordent, il doit anticiper.



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM

1.2 Le traitement

Une fois collecté, le verre va rejoindre les verreries pour être recyclé.

Son recyclage nécessite un tri rigoureux, en effet, certains éléments indésirables peuvent compromettre la qualité du verre recyclé :

- 1) Les infusibles (porcelaine, faïence, béton, cailloux ...), génèrent des « infondus » ou des grains qui provoquent un défaut d'aspect et fragilisent le verre recyclé.
- 2) Les métaux (capsules, couvercles ...) peuvent avoir des conséquences néfastes sur le four verrier. Ils peuvent occasionner des colorations indésirables ou des inclusions entraînant la non commercialisation des nouveaux contenants.
- 3) Avant d'atteindre le four, le verre va donc subir différentes manipulations pour être débarrassé de ses impuretés.
- 4) Une table de tri permet tout d'abord d'ôter les déchets volumineux.
- 5) Le verre est ensuite criblé puis broyé.
- 6) Il passe ensuite sous un aimant et à travers un courant de Foucault pour être débarrassé des métaux (ferreux et non ferreux) qu'il contient.
- 7) Une hotte d'aspiration évacue les polluants légers (papiers, plastiques ...)
- 8) Les infusibles sont extraits par tri optique.
- 9) Un dernier contrôle de la qualité est effectué avant la fabrication du calcin (=poudre de verre).
- 10) Ce calcin peut désormais être fondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles.

Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini, sans que ses qualités ne soient altérées.

Le cycle du verre

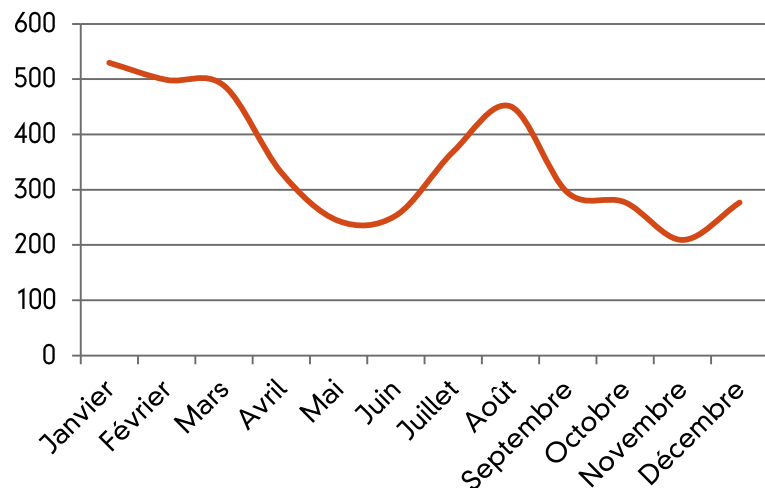


Les bénéfices du recyclage du verre sont multiples :

- ➔ Réduction de la quantité d'ordures ménagères : le recyclage permet de donner une seconde vie au verre, et évite ainsi qu'il soit stocké dans les décharges ou brûlé dans les incinérateurs. De plus, réduire la quantité d'ordures ménagères permet de réduire le coût de leur traitement.
- ➔ Economie d'énergie : chaque tonne de verre traité et broyé (calcin) permet une économie totale d'énergie de 100 kg de fuel par rapport à la fonte des matières premières entrant dans la composition du verre. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1,46 Méga watt par heure d'énergie.
- ➔ Economie de matière première : évite le prélèvement dans la nature des matières premières entrant dans sa composition. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 0,66 tonne de sable et 0,10 tonne de calcaire.
- ➔ Economie d'eau : une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1,17 m³ d'eau.
- ➔ Limiter l'impact sur l'effet de serre : L'utilisation de calcin dans le four (en remplacement des matières premières habituelles : silice, soude et chaux) permet également de diminuer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂).

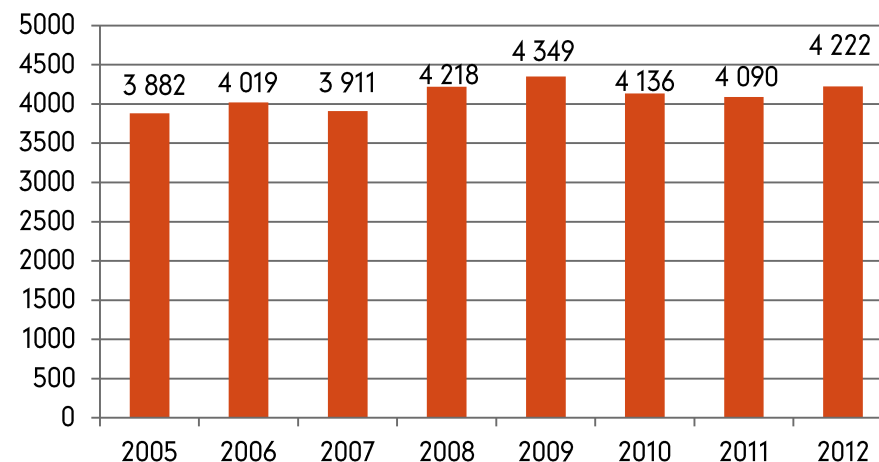
1.3 Les résultats

Tonnages de verre collectés en 2012



La courbe des tonnages de verre de 2012, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque une nette augmentation des tonnages en périodes touristiques été et hiver. Le verre est donc bien trié par les vacanciers et les professionnels du tourisme.

Evolution des tonnages de verre 2005 - 2012



En 2012, le tonnage de verre représente 12,7% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 10,3% à 17,4% en fonction des collectivités. Il existe une marge de progression importante.

2. Les recyclables

2.1 La mise en place

La mise en place de la collecte sélective des recyclables sur le territoire du SITOM a débutée en 2001. Le SITOM, ne détenant pas la compétence collecte, n'est pas intervenu dans le choix des conteneurs. Ce dernier a été laissé libre à chaque commune.

C'est pourquoi, il existe une grande disparité de types de conteneurs sur tout le territoire du SITOM : bacs roulants (en plein air, dans des mazots ou des abris), colonnes aériennes en bois, colonnes aériennes en plastique de marques différentes, conteneurs semi-enterrés type Moloks, conteneurs semi-enterrés type Villiger ...

Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM



Ces conteneurs dotés d'une signalétique de couleur jaune sont destinés à recevoir en vrac :

- le papier (journaux, magazines, cahiers, enveloppes...),
- les petits cartons et cartonnettes (paquets de biscuits, lessive...),
- les bouteilles et flacons en plastique (et seulement ces deux emballages pour le plastique),
- les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, bombes aérosols, barquettes en aluminium...),
- les briques alimentaires (lait, jus de fruits, soupe...).

La majorité des communes du SITOM a dû surdimensionner ses équipements ou augmenter sa fréquence de collecte pour faire face à l'apport touristique.

Le volume de stockage installé est d'environ de 21 litres / habitant DGF.

2.2 La collecte, le transfert et le traitement

Les communes assurent la collecte des recyclables et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'usine d'incinération).

Ainsi, au quai de transfert, les recyclables sont compactés pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri de Gilly-sur-Isère (à proximité d'Albertville, à environ 50 kms de Passy).

Le volume des recyclables est divisé par 7, il permet de réduire très nettement le nombre de camions destinés à leur acheminement.

Le SITOM a signé le contrat de transport et de tri des recyclables avec la société SITA MOS, le 1^{er} mars 2010. Au centre de tri, les recyclables sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.

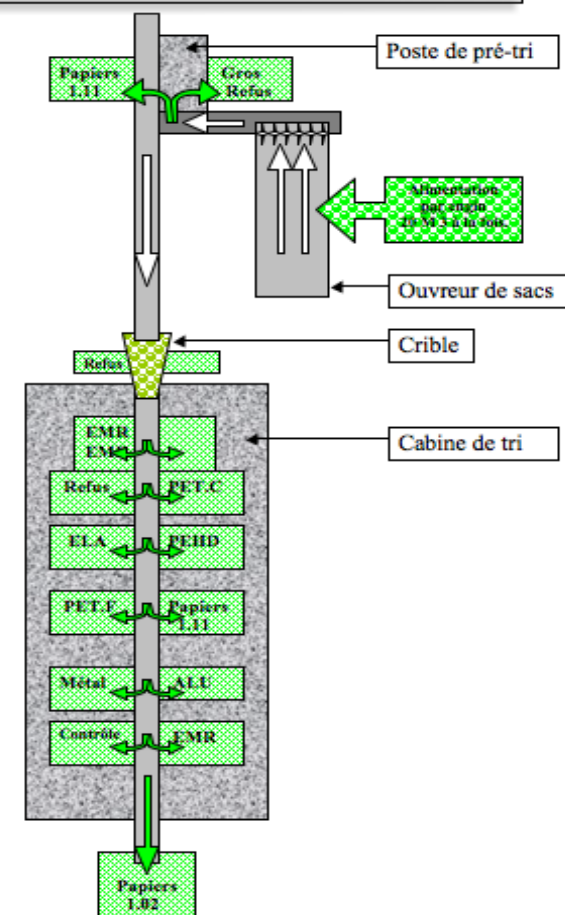
Trémie de compactage et caissons de transfert



Centre de tri de Gilly-sur-Isère



Processus de tri du Centre de Gilly sur Isère.



Lexique des abréviations :

PET C :

Poly-Ethylène Téréphtalate Clair (ex : bouteilles plastiques d'eau plate ou de soda)

PET F :

Poly-Ethylène Téréphtalate Foncé (ex : bouteilles plastiques d'eau gazeuse)

ELA :

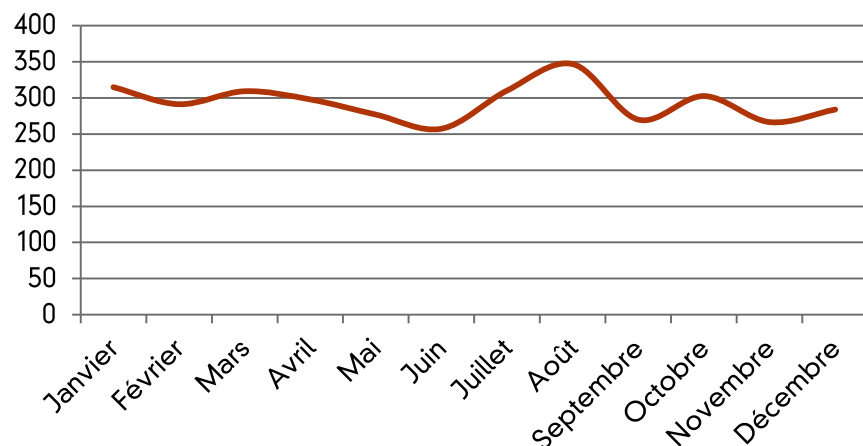
Emballage pour Liquides Alimentaires (= briques Alimentaires)

PEHD :

Poly-Ethylène Haute Densité (= bouteilles opaques) (ex : bouteilles plastiques de produits ménagers ou de lait)

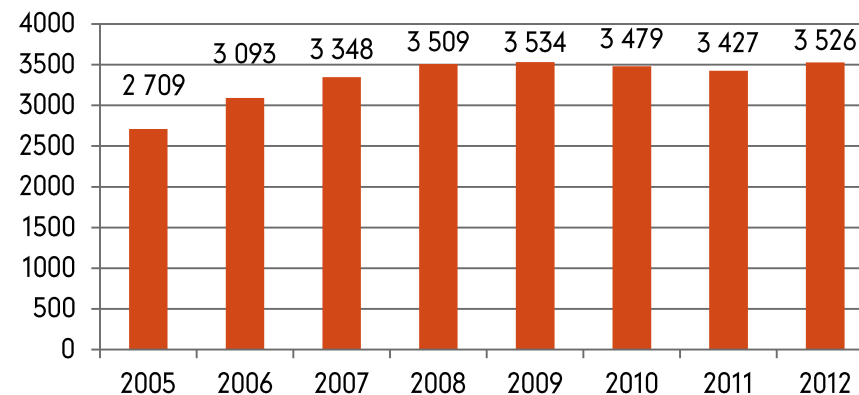
2.3 Les résultats

Tonnages des recyclables collectés en 2012



La courbe des tonnages de recyclables de 2012, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque de légères augmentations de tonnages en périodes touristiques hiver et été. Ceci indique que les vacanciers et les professionnels du tourisme participent peu au tri des recyclables pendant ces périodes.

Evolution des tonnages de recyclables 2005 - 2012




En 2012, le tonnage de recyclables représente 10,6% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 6,3% à 16,7% en fonction des collectivités. Il existe donc une marge d'amélioration conséquente.

2.4 Les taux de refus

Il indique le pourcentage d'indésirables déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Recyclables. Ces indésirables ont donc été collectés avec les Recyclables, compactés, acheminés jusqu'au centre de tri, triés et ramenés sur le site de Passy pour y être incinérés. Le surcoût lié à ce parcours inutile est évalué à 56€ TTC / tonne.

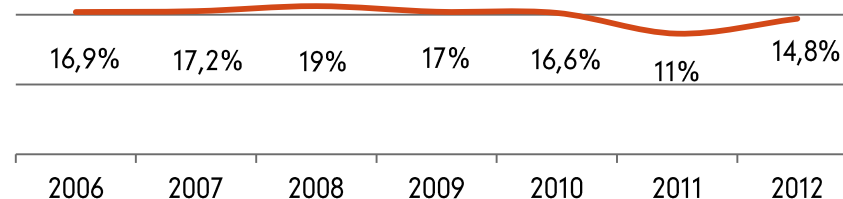
En 2012, les erreurs de tri représentent 490 T, soit un surcoût total de 27 440 €.

On constate que sur 2012, le taux de refus est supérieur à celui de 2011. Cette hausse du taux de refus est liée à la présence de bouteilles en verre, de bouteilles en plastique avec des restes de liquide, de textiles et de sacs d'ordures ménagères.

On peut aussi supposer que les erreurs de tri sont causées par ce logo , qui ne signifie pas que l'emballage est recyclable, il atteste uniquement de la contribution à Éco-Emballages.

Éco-Emballages a pour mission de répondre, au nom des entreprises avec lesquelles il contracte, à leur obligation de contribuer financièrement à la collecte, au tri et au retraitement des emballages ménagers que ces entreprises mettent sur le marché. A ce titre, Éco-Emballages perçoit des contributions financières de la part des entreprises et soutient financièrement les acteurs du dispositif de collecte, de tri et de recyclage.

Evolution du taux de refus depuis 2006



2.5 Les tonnages recyclés en 2012 par matière

Matière	Quantités en 2012 (en T)	Lieux de Recyclage depuis juillet 2011 (département ou pays)	Produits recyclés
Journaux	1 275.0	Holen (Espagne) Collecta (Allemagne)	Papier, journaux, magazines
Cartonnettes	545.2	SAICA(Saragosse, Espagne) EMIN LEYDIER (Laveyron)	Cartons, papier kraft, sacs en papier, ...
Gros de magasin (papier de qualité inférieure, ex : cahiers, enveloppes...)	554.3	SAICA (Espagne) MAYR (Allemagne)	Papier toilette, essuie-tout, ...
Briques alimentaires	55.3	Novatissue (88)	Papier cadeau, papier kraft, papier de soie, ...
Aluminium	10.3	CORNEC (77 et 60)	Pièces automobiles, mobilier, ...
Acier	105.2	Dupuy (94) SIRMET (Espagne)	Outils, chariots de supermarché, casseroles, ...
Plastique PET Clair	128.6	DENTIS (Turin, Italie)	Polaire, rembourrage de couettes, oreillers, vestes, peluches, ...
Plastique PET Foncé	52.2	DENTIS (Turin, Italie)	Tapis, moquettes de voitures, textiles, ...
Plastique PEHD	84.9	FOREVER PLAST (Milan, Italie) VIELPLA (Barcelone, Espagne) SOREPLA (Neufchâteau) Comptoir Plastique de l'Ain (Pont d'Ain)	Tubes, tuyaux, arrosoirs, conteneurs, bancs publics, ...

3. Les ordures ménagères résiduelles

3.1 La collecte

Les ordures ménagères sont à déposer dans les conteneurs à signalétique grise. Chaque commune du SITOM possède son propre système. Le dispositif majoritaire reste le point de regroupement, cependant, quelques communes ont gardé une petite partie de collecte en porte à porte pour les hyper-centres. Les ordures ménagères sont collectées soit par des prestataires, soit par les services communaux et sont transportées jusqu'à l'usine d'incinération de Passy, exploitée par un prestataire : la société SET (Société d'Exploitation Thermique) Mont-Blanc filiale du groupe Sita Suez.

Depuis le 28 mars 2012, le SITOM a confié pour 15 ans, l'exploitation de l'UIOM à la SET Mont-Blanc dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

La compétence du SITOM débute à l'entrée du site de l'incinérateur où les camions sont pesés sur le pont bascule. Ces derniers déversent ensuite leur contenu dans la fosse à déchet, dont le volume total est de 4 000 m³.

3.2 Le traitement

Des boues de station d'épuration sont incinérées conjointement avec les ordures ménagères. L'incinération des ordures ménagères à plus de 850°C produit de l'énergie. Celle-ci est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur surchauffée à 350 °C et 40 bars.

Cette vapeur est utilisée pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un alternateur. L'usine fonctionne en autonomie au niveau électrique. Elle revend une partie de l'électricité produite au réseau EDF.

En 2012, la production a atteint le record de 22 350 MWh : l'équivalent de la consommation annuelle en éclairage de 30 000 habitants.



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM

La fumée produite par l'incinération des ordures ménagères est ensuite traitée en 4 phases :

- Injection d'urée liquide pour le traitement des Oxydes d'Azote
- Atomisation de lait de chaux et injection de chaux sèche pour capter les polluants gazeux acides.
- Injection de coke de lignite activé pour le piégeage des dioxines, furanes, et métaux lourds.
- Dépoussiérage sur filtres à manches pour l'abattement des teneurs en polluants particuliers.

Le tonnage nominal annuel incinéré par le centre de valorisation thermique de Passy est de 56 250 tonnes de déchets ménagers (ordures ménagères) et assimilés (déchets industriels banals) et boues de station d'épuration co-incinérées en mélange pour 7 500 h de fonctionnement.

Les sous-produits d'incinération sont :

- Les mâchefers, dont la maturation est réalisée sur le site, valorisés en technique routière si leurs caractéristiques physico-chimiques sont conformes aux exigences réglementaires (circulaire ministérielle du 9 mai 1994).
- Les ferrailles, valorisées en fonderie pour fabriquer des aciers de deuxième fonte.
- Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont ensachés en big-bags pour être stockés en centre de stockage pour déchets dangereux.

Globalement, en 2012, la production moyenne de :

- Mâchefers est de 210 kg / tonne incinérée
- REFIOM est de 39 kg / tonne incinérée
- Ferrailles est de 20 kg / tonne incinérée
- 405 kwh d'électricité produite / tonne incinérée



Mâchefers

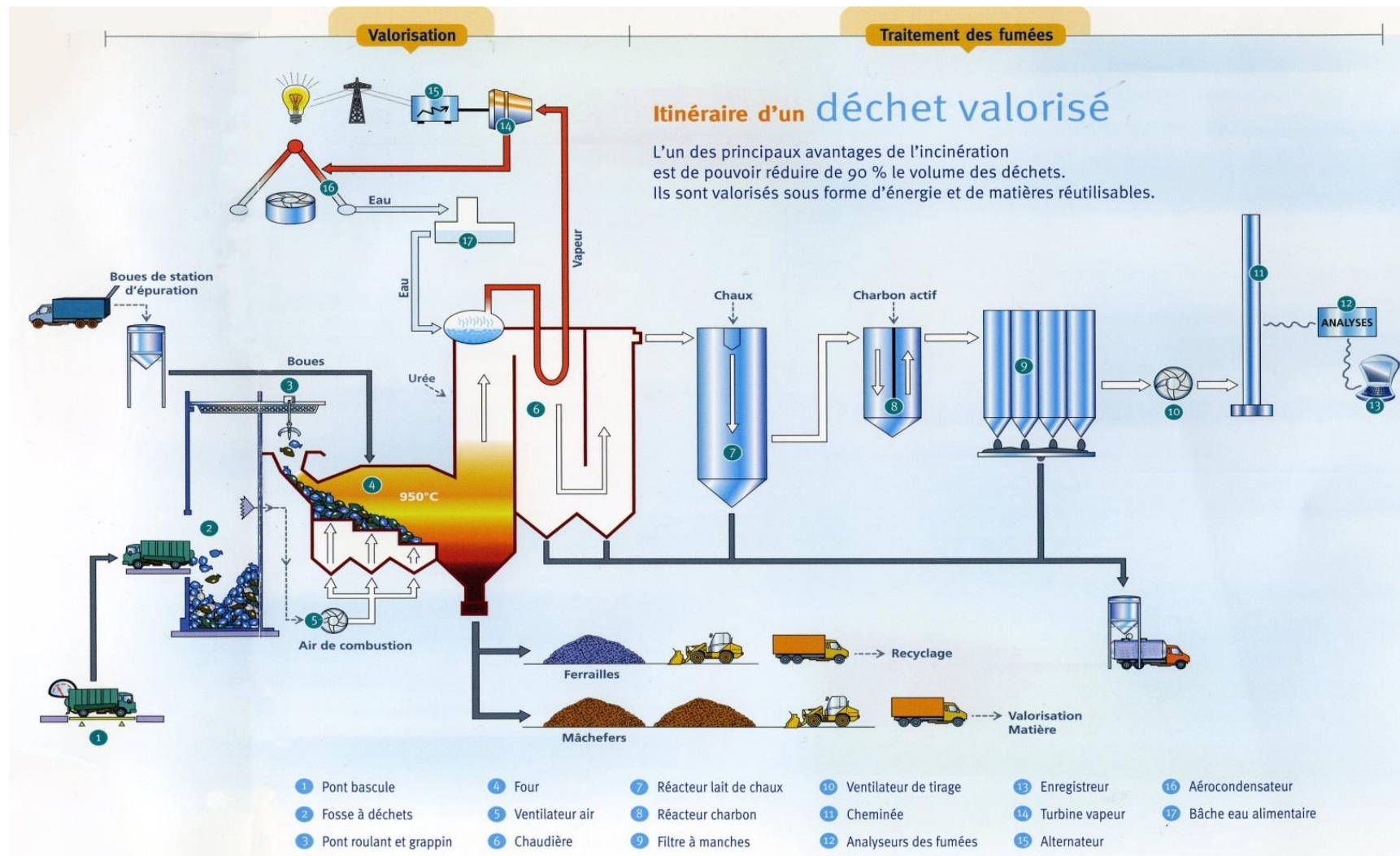


Ferrailles



Big-Bags de
REFIOM

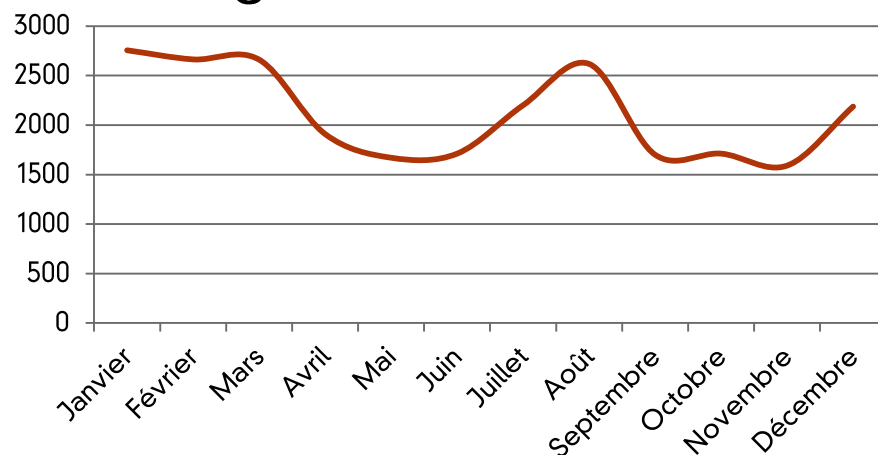
Schéma de fonctionnement de l'usine d'incinération de Passy



3.3 Les résultats

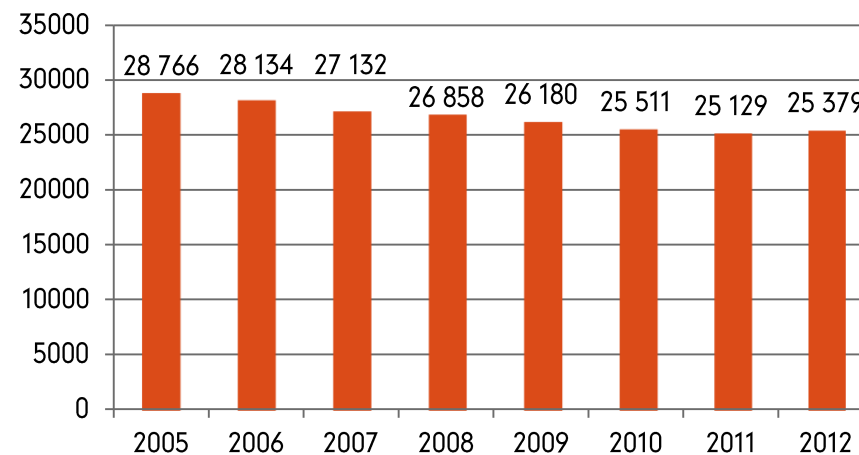
Le gisement des ordures ménagères provenant du SITOM

Tonnages des Ordures Ménagères collectées en 2012



Les tonnages d'ordures ménagères augmentent de plus de 1000 tonnes par mois pendant les périodes touristiques. Cela représente un tonnage de 4 800 tonnes sur l'année lié à l'activité touristique (19% du tonnage global).

Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères



Entre 2004 et 2011, le tonnage a diminué de 14,5% en particulier grâce à la mise en place des collectes sélectives du verre, des recyclables et plus récemment des D3E et des textiles. Le compostage individuel y contribue également. En 2012 le tonnage s'est stabilisé, compte tenu d'une fréquentation touristique élevée pendant l'hiver.

Les autres déchets incinérés

D'autres apports sont incinérés à l'usine d'incinération de Passy.

Pour l'année 2012, ils se répartissent ainsi :

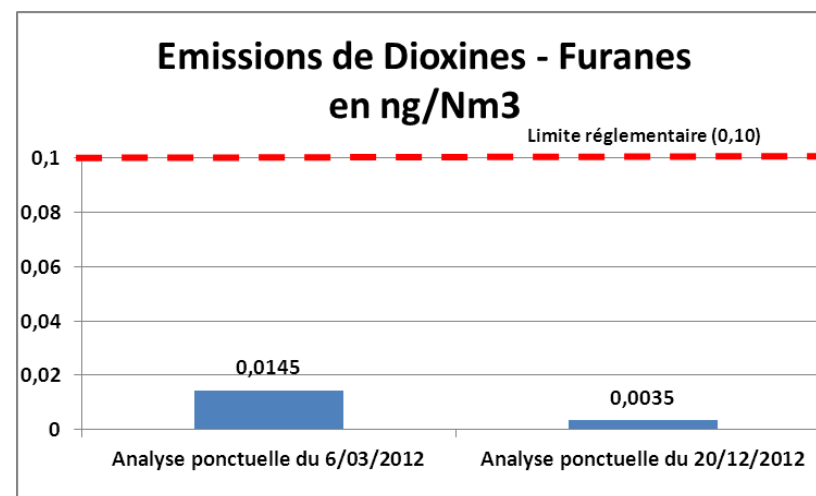
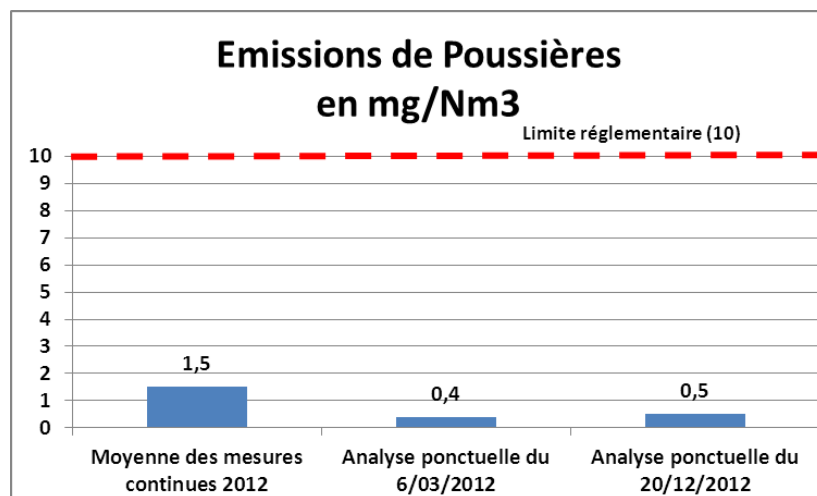
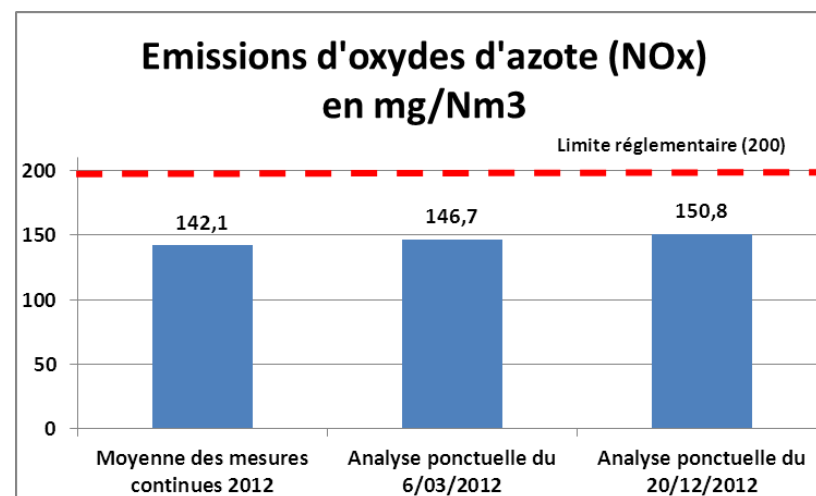
Catégories	Tonnages 2012	Tonnages 2011
Déchets Industriels Banals (D.I.B)	7 283	6 267
Boues et graisses de station d'épuration	4 958	5 919
Incinérables de déchetteries (SITOM)	3 050	2 620
Déchets du STOC de Thonon (inter-dépannage)	2 286	4 291
SMITOM de Tarentaise	2 231	3 722
Déchets du SIVOM de Cluses (inter-dépannage)	2 219	2 051
Déchets du SILA (inter-dépannage)	1 588	937
Déchets de la Communauté de Communes du Léman et SIVOM du Haut Chablais	1 289	1 245
Déchets du SIFEFAGE (inter-dépannage)	1 189	2 106
Refus de tri (SITOM)	428	167
Déchets de VALORY (Usine de Lyon)	152	-
Total	26 673	29 325

Au total en 2012, 52 052 tonnes de déchets ont été réceptionnées à l'usine d'incinération de Passy (92,5% de la capacité nominale, 4, % en moins par rapport à 2011).

3.4 Résultats des analyses sur les fumées

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses sont réalisées en continu et d'autres sont effectuées 2 fois par an. Les résultats sont consultables sur le site internet de l'exploitant : www.novergie.fr

Les principaux résultats pour l'année 2012 sont présentés dans les graphiques ci-dessous :



4. La déchetterie de Passy

Le SITOM assure la gestion de la déchetterie de Passy pour le compte des communes de Passy, Saint-Gervais (pour la section du Fayet) et Servoz.

Les déchets des professionnels sont acceptés gratuitement sans limitation de volume sauf pour les gravats limités à 1 m³ et les pneus, les batteries, les huiles et les déchets industriels spéciaux qui sont acceptés en très faibles quantités et ponctuellement.

En 2012, la déchetterie de Passy a réceptionné 7 084 T contre 7 197 T en 2011 (1,6% de moins qu'en 2011).

Pour s'assurer de l'origine des professionnels, un contrôle d'accès a été mis en place en février 2011. Les professionnels et services techniques autorisés sont munis d'un badge. A leur arrivée, la quantité de déchets est enregistrée par catégorie.

Tous les déchets réceptionnés rejoignent ensuite leur filière de traitement :

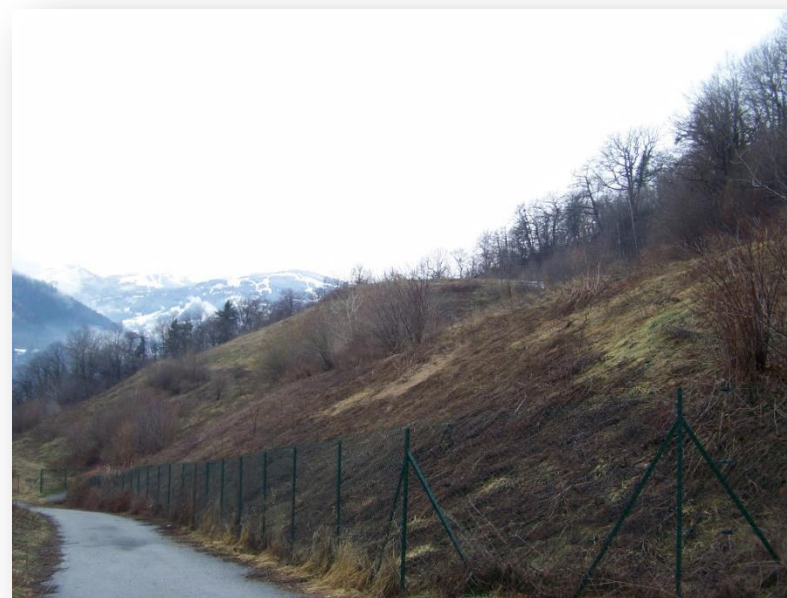
Flux	Tonnage 2012	Tonnages 2011	Tonnages 2010	Filière de valorisation
Recyclables/ Verre	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Recyclage
Déchets verts	2 094	2 018	2 140	Compostière
Gravats	1 902	2 079	3 055	CET3-Commune de PASSY
Incinérables	1 032	961	1 098	Incinération
Encombrants	842	788	993	CSDU 2 (décharge)
Bois	568	698	572	Recyclage ou chaufferie
Ferraille	292	312	373	Recyclage en aciérie
Papiers / Cartons	150	156	153	Recyclage
D3E	140	122	125	Recyclage et incinération
Déchets toxiques et Piles	31	21	25	Traitement spécifique
Pneumatiques	26	33	39	Valorisation matière ou énergétique
Textiles	5	3	0	Valorisation matière
Huiles minérales	2	5	2	Valorisation matière
Huiles végétales	0	1	2	Valorisation matière
Total	7 084	7 197	8 577	

5. La décharge de la Frasse

La décharge d'ordures ménagères de Chedde-Passy, exploitée de 1974 à 1995, a été définitivement fermée en 1995. 320 000 tonnes y ont été entreposées. Des travaux d'aménagement ont été réalisés et les lixiviats (eaux ayant été en contact avec les déchets) font l'objet d'une collecte séparée. Compte tenu de leur charge polluante, ces eaux ne peuvent être rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable. Ces eaux sont collectées séparément des eaux pluviales et sont rejetées dans un réseau d'assainissement pour être traitées à la station d'épuration de Passy.

Des analyses mensuelles sont effectuées sur les lixiviats de la décharge pour vérifier le respect des seuils de concentration des polluants.

En 2005, le SITOM a participé à hauteur de 115 000 euros aux travaux d'amélioration de la STEP de Passy. Un traitement physico-chimique a été rajouté pour traiter notamment la DCO (demande chimique en oxygène).



ASPECTS FINANCIERS

1. Les déchets compostables

Dépenses directes « Opération compostage domestique » hors frais de personnel SITOM :

Dépenses directes	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
Achat composteurs et bio-seaux	6 706	26 950	-75%
Autre matériel	324	1 180	-73%
Communication - stagiaire	3 956	6 304	-37%
TOTAL	10 986	34 433	-68%

Recettes directes « Opération compostage domestique » :

Recettes directes	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
Participations des acquéreurs (15 Euros)	5 150	7 185	-28%
Subventions CG74, CG73, ADEME et Région	7 300	18 639	-61%
TOTAL	12 450	25 824	-52%

317 composteurs ont été vendus en 2012. Une participation de 15 Euros est demandée aux acquéreurs pour un prix de revient du matériel de 41 Euros en moyenne pour un composteur de 400 litres et un bio-seau de 10 litres.

2. Le verre, les recyclables et les DEEE

Dépenses directes « collecte sélective » :

Dépenses directes	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
Collecte du verre	95 519	85 519	12%
Transport et tri des emballages	482 015	520 003	-7%
Dépenses de communication	51 961	43 418	20%
Dépenses de personnel (animateurs) **	160 646	135 941	18%
Reversements aides D3E	47 235	43 113	10%
Amortissements *	25 616	28 161	-9%
Réparation écollectos	5 890	-	-
Autres frais (véhicule, carburant, affranchissement, formation, portables, vêtements, ...)	5 944	10 781	-45%
TOTAL	874 827	866 935	1%

* subventions amorties déduites

** remboursement dépenses de personnel déduit

Recettes directes « collecte sélective » :

Recettes directes	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
Verre (OI Manufacturing)	90 613	90 010	1%
Gros de magasin : Papier Carton (VALAURA)	22 450	20 989	7%
Journaux - Magazines (VALAURA)	108 870	88 107	24%
EMR : Cartonnettes (EPR)	51 010	66 542	-23%
Flacons plastiques (EPR)	75 629	92 932	-19%
Aluminium (CORNEC)	4 625	8 225	-44%
Acier CS (SITA)	18 145	23 768	-24%
Aides ECO-EMBALLAGES	1 085 716	655 720	74%
Aides OCAD3E hors déchetterie de Passy	42 502	43 431	-2%
Aides Eco-Folio	65 196	62 060	5%
Subvention Région (CDRA)	2 245	-	-
TOTAL	1 567 000	1 151 784	36%

Les aides d'éco-emballages ont augmenté du fait du passage au Barème E en 2011.

3. L'usine d'incinération de Passy

Dépenses directes « usine d'incinération » :

Dépenses directes	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
Contrat SET MONT-BLANC	3 337 518	2 641 936	26%
Elimination REFIOM	113 985	419 513	-73%
Fournitures diverse (eau, gaz, chaux, HOK, urée)	59 544	241 824	-75%
Gros Entretien et Renouvellement matériel	231 649	731 762	-68%
Plan de surveillance dans l'environnement	1 106	20 727	-95%
Assurances UIOM	71 193	213 584	-67%
Taxes (TGAP air, Passy, installation classée)	188 817	393 231	-52%
Frais financiers (intérêts des emprunts)	238 531	274 243	-13%
Amortissements *	867 355	1 090 980	-20%
Autres frais (chargeuse, tontes...)	9 820	32 916	-70%
TOTAL	5 119 518	6 060 716	-16%

* subventions amorties déduites

Le contrat de DSP pour l'exploitation de l'UIOM, à partir de mars 2012, transfère la prise en charge de dépenses au Déléguataire (ex : REFIOM,

Recettes directes « usine d'incinération » :

Recettes directes	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
Recettes EDF	414 369	1 021 433	-59%
Prestations facturées aux « autres clients » (Privés, syndicats extérieurs, syndicats d'épuration) hors incinérables déchetterie de Passy	1 507 758	2 142 574	-30%
TGAP OM SITOM	162 425	130 671	24%
TGAP autres déchets	126 514	146 187	-13%
Valorisation des ferrailles incinérées	28 906	78 876	-63%
Participation des communes aux charges d'exploitation	2 599 821	2 922 519	16%
Participation des communes au remboursement du capital des emprunts	919 286	901 848	-32%
Remboursements assurance	9 828	3 169	210%
TOTAL	5 768 907	7 347 277	-21%

GER, consommables, ...), ainsi que le transfert de certaines recettes (ex : électricité).

4. La déchetterie de Passy

Dépenses directes « Déchetterie de Passy » :

Dépenses directes	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
Contrat SET MONT-BLANC	564 724	601 532	-6%
TGAP déchets incinérables	6 607	4 996	32%
Traitement des déchets incinérables	93 995	99 442	-5%
TOTAL	665 326	705 970	-6%

Le contrôle d'accès à la déchetterie a été mis en place en février-mars 2011. Cela a induit une diminution des tonnages apportés par les professionnels extérieurs aux 3 communes (Le Fayet, Passy et Servoz) et donc une baisse des coûts d'exploitation.

Recettes directes « Déchetterie de Passy » :

Recettes directes	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
Participation des 3 communes concernées aux charges d'exploitation	632 527	633 477	0%
Participation des 3 communes concernées à la TGAP	6 516	4 996	30%
Valorisation du carton, ferrailles et batteries (hors recettes EE)	17 933	28 058	-36%
Recette OCAD3E	8 545	7 675	11%
TOTAL	665 521	674 206	-1%

5. La décharge de la Frasse

Dépenses directes « Décharge de la Frasse » :

Dépenses directes	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
Eau et assainissement	28 483	26 586	-7%
Electricité	1 179	847	39%
Locations immobilières	-	1 100	-100%
Analyses lixiviats et piézomètres	3 212	1 974	63%
Entretien terrain	10 050	-	100%
TOTAL	42 924	30 507	41%

Recettes directes « Décharge de la Frasse » :

Recettes directes	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
Participation des 17 communes concernées	61 000	65 000	-6%

6. Les dépenses transversales

Dépenses	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
Dépenses de personnel	104 801	99 422	5%
Indemnités élus	25 163	25 072	0%
Taxe foncière	37 395	36 702	2%
Honoraire (AMO suivi UIOM, maintenance informatique, assistances financière, juridique et en assurance)	25 674	15 690	64%
Caractérisation des OM (INDDIGO)	36 675	-	-
Etude transfert compétence des déchèteries (SP 2000)	13 025	-	-
Décharge des Egratz (piézomètre)	14 020	-	-
Aménagement terrain et locaux SITOM (parking JPO, bureau du bas)	-	21 206	-100%
Frais lignes de trésorerie	-	94	-100%
Autres frais (assurances, nettoyage, tickets resto, abonnements, annonces marchés...)	62 978	76 600	-18%
TOTAL	332 455	274 786	21%

7. Bilan financier

	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
TOTAL hors dépenses exceptionnelles	7 046 036	7 973 347	-12%
Dépense exceptionnelle : remboursement des communes de leur participation exceptionnelle de 2003 liée au sinistre	157 419	300 000	-
Amortissement des charges des prêts « sinistre »	460 000		
TOTAL avec dépenses exceptionnelles sans report résultat antérieur	7 663 455	8 273 347	-7%

	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
TOTAL avec dépenses exceptionnelles et report résultat antérieur	7 663 455	8 273 347	-7%

	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
TOTAL recettes sans report résultat antérieur	8 074 878	9 264 091	-13%
Recette exceptionnelle : reprise du stock GER de l'UIOM	363 891	-	-
TOTAL recettes sans report antérieur avec recette exceptionnelle	8 438 768	9 264 091	-9%

	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
Report excédent antérieur	855 189	764 493	12%

	Année 2012	Année 2011	Evolution 2012/2011
TOTAL recettes avec report résultat antérieur	9 293 958	10 028 584	11%

8. Indicateurs financiers

Traitement des déchets ménagers :

Année 2012	Tonnages	Dépenses en EHT avec TGAP	Dépenses en EHT/tonne avec TGAP	Recettes EHT (EDF, vente matériaux, éco-organismes, recettes extérieures)	Recettes EHT/tonne	Coût résultant 2012 EHT/tonne avec TGAP	Coût résultant 2011 EHT/tonne avec TGAP
Coût de l'incinération des OM	25 379	5 276 937	96,91	2 087 375	38,33	125,68	106,19
Coût du recyclage	7 749	874 827	112,89	1 567 000	202,22	-89,32	- 37,90
Coûts transversaux (hors dépenses exceptionnelles)	32 700	332 455	10,17	-	-	10,17	8,46
Coût moyen de traitement des déchets ménagers	32 700	6 484 219	198,30	3 654 375	111,76	86,54	81,85
Coût moyen du remboursement du capital des emprunts pour l'UIOM	25 379	919 286	36,22	-	-	36,22	51,65

Exploitation de la déchetterie de Passy

Année 2012	Tonnage	Dépenses en EHT avec TGAP	Dépenses en EHT/tonne avec TGAP	Recettes EHT (vente ferraille, D3E, carton)	Recettes EHT/tonne	Coût résultant 2012 EHT/tonne avec TGAP	Coût résultant 2011 EHT/tonne avec TGAP
Coûts d'exploitation	7 083	662 953	93,60	26 478	3,74	89,86	93,13

COMMUNICATION

1. Contexte

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc doit faire face à l'affluence touristique. Son territoire accueille chaque année plus de 2 millions de visiteurs. Suite à ce constat et souhaitant encourager les habitants permanents et vacanciers à trier leurs déchets, le SITOM a embauché en 2001 trois ambassadrices du tri en emploi jeune. Après plusieurs mouvements de personnel, le SITOM compte aujourd'hui 5 animateurs.

Les animateurs effectuent des animations auprès des divers publics : élus, écoliers, vacanciers, ... en des lieux très différents : écoles, marchés, supermarchés, salons, conseils municipaux ...

A cette communication orale s'ajoute une grande phase de communication écrite et visuelle, là encore pour assurer la permanence et la grande cohérence du message sur le territoire. Le SITOM a adapté sa communication écrite aux populations étrangères, en traduisant certains documents en anglais et italien.

Les actions sont de plus en plus orientées vers la sensibilisation et/ou l'accompagnement de « relais », comme les syndics, les loueurs de meublés et ce pour toucher d'avantage d'utilisateurs.



2. Présentation du logo SITOM

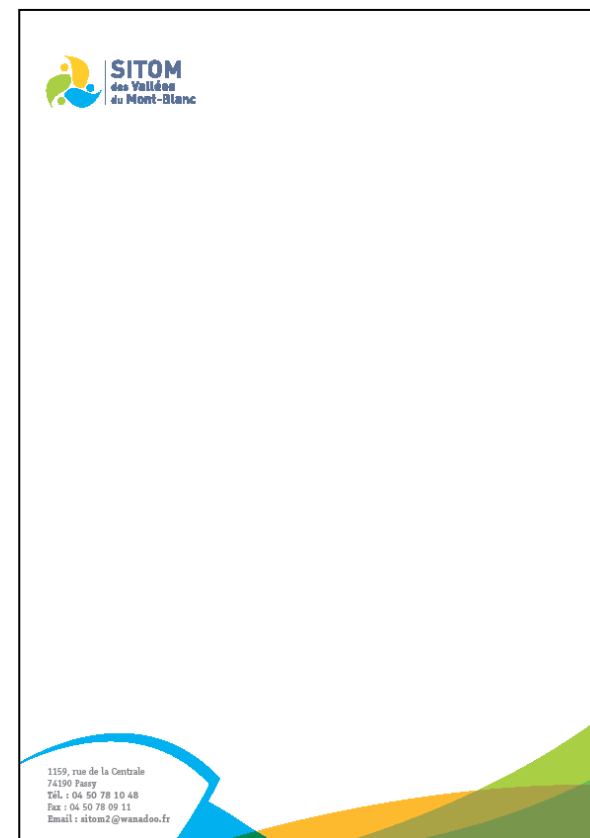
Pour créer une unité visuelle sur l'ensemble des supports produits par le SITOM, la mise en place d'une charte graphique a été décidée. L'agence de communication Félix d'Annecy a été retenue pour réaliser ce travail. Après réflexion, il semblait opportun de faire évoluer le logo et créer en relation la charte graphique. Les membres du Bureau ont choisi le logo ci-dessous:



Ancien logo



Nouveau logo avec deux déclinaisons, pour faciliter les insertions



3. Communication écrite

Les supports visuels sont nécessaires et prioritaires pour informer la population sur le bon geste de tri : il s'agit par exemple de la signalétique mise en place à proximité ou sur les conteneurs. Elle est fournie gratuitement aux communes.

D'autres supports visuels sont toujours utilisés par le SITOM, notamment sur les stands d'animation grand public et lors de réunions diverses.

Suite à l'arrêté du 17 août 2010 fixant la procédure de classement des meublés de tourisme, les loueurs de meublés peuvent acquérir des points leur permettant d'obtenir ce classement avant fin 2012, en remplissant notamment le critère suivant :

« Tri sélectif du verre et des recyclables (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte d'apport volontaire. »

Pour « aider » les loueurs de meublés dans cette mise en place, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc fournit gratuitement l'affichage des consignes de tri sous l'une ou plusieurs des formes suivantes :

- ➔ document papier format A5 reprenant les consignes de tri, même document recto-verso en versions anglaise et italienne,
- ➔ document plastifié format A5 repositionnable avec les consignes de tri,
- ➔ 3 autocollants ronds de diamètre 15 cm reprenant les consignes de tri pour le verre, les recyclables et les ordures ménagères.

document papier format A5 :



document A5 papier recto-verso en version anglaise et italienne :



document plastifié format A5 repositionnable :



autocollants ronds de diamètre 15 cm reprenant les consignes de tri :



Documents destinés aux loueurs de meublés

Nombre de documents distribués aux loueurs de meublés

Nombre de documents destinés aux loueurs de meublés pour l'année 2012							
SECTEURS	COMMUNES	ASSOCIATION DE LOUEURS DE MEUBLES	COURRIERS DEMANDES INDIVIDUELLES	INDEPENDANTS (envoyés ou relais)	COURRIERS ENVOIS EN NOMBRE	TOTAUX hors asso cham	TOTAUX
CC Val d'Arly	ST NICOLAS LA CHAPELLE		0			0	189
	FLUMET		5			5	
	CREST-VOLAND Cohennoz		0		113	113	
	LA GIETTAZ		4		65	69	
	ND DE BELLECOMBE			2		2	285
	PRAZ-SUR-ARLY			1		1	
	MEGEVE			17		17	
	DEMI-QUARTIER			3		3	
	COMBLOUX			2		2	
	SALLANCHES			1		1	
	DOMANCY			2		2	
	PASSY			10		10	
	CORDON			0		0	
	ST GERVAIS			31	100	131	
LES CONTAMINES			18	100	118		
CC Chamonix MB	CHAMONIX	127	15	130	44	189	561
	LES HOUCHES		6	100		106	
	SERVOZ		0	6	92	98	
	VALLORCINE		1	14	26	41	
TOTAL		127	118	450	340	908	1 035

4. Autres documents écrits

Le SITOM possède de nombreux documents de communication destinés à des publics variés :

4.1 Le guide de tri (2001)

Il présente les consignes de tri de manière détaillée. Les mises à jour sont réalisées par les animateurs (nouvelles consignes de tri, horaires d'ouvertures de déchetteries, ...)

4.2 Le mémo-tri (2001-2010)

Il existe toujours deux versions : l'autocollant repositionnable destiné aux locations de meublés/syndics et le mémo-tri traduit en anglais et italien.

4.3 La réglette de tri (2009)

Support de communication qui permet de répondre à des questions de tri très précises. Il est distribué aux habitants permanents à l'occasion des stands et lors des réunions de distribution des composteurs.

4.4 Le sac de tri (2011)

Il est depuis de nombreuses années, distribué aux habitants et aux vacanciers. Il permet de reconnaître rapidement les déchets recyclables. Il est destiné à faciliter le geste de tri en permettant le lien entre la maison et le conteneur le plus proche.



4.5 L'Eco des Vallées du Mont-Blanc

Chaque année, le SITOM édite deux publications (une en été, une en hiver) destinées à informer la population. Les thèmes retenus sont choisis pour répondre aux problématiques rencontrées sur le territoire.

Thèmes traités en 2012 dans l'Eco des Vallées du Mont-Blanc :



Journal n°21 Eté 2012
(35 000 exemplaires)

Page 3 → Actualité :
Collectivités : L'éco-exemplarité est en marche !

Page 4 → Dossier :
Trier « + » pour dépenser « - »

Page 7 → Infos pratiques :
Mémo pour bien composter chez soi

Page 8 → En images

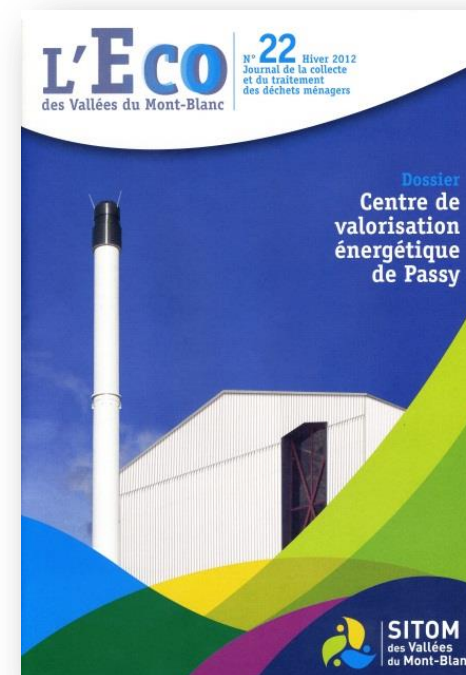
Journal n°22 Hiver 2012
(36 000 exemplaires)

Page 3 → Actualité :
Praz-sur-Arly, sur la piste de l'éco exemplarité

Page 4 → Dossier :
Centre de valorisation énergétique de Passy

Page 7 → Infos pratiques :
Réduction des déchets, des solutions plein les poubelles.

Page 8 → Un photophore



Nouvelle charte graphique
pour le n°22

4.6 Les documents divers

Le SITOM possède également divers documents de communication plus généralistes :

- Charte du randonneur indiquant les temps de dégradation de déchets jetés dans la nature – SITOM
- Livret « le recyclage ou la deuxième vie des emballages » – Eco-Emballages / SITOM
- Livret sur « le compostage domestique » - ADEME
- Livret sur « les encombrants » - ADEME
- Fascicule sur la filière de recyclage des D3E – SITOM
- Livret « protégeons notre planète »
- Eco-quizz – SITOM
- Autocollants « Stop Pub » - Ministère du Développement Durable
- Plaquette d'information sur l'usine d'incinération de Passy – SET Mont-Blanc
- Autres plaquettes ADEME



4.7 La presse écrite, bulletins municipaux, bulletins intercommunaux et documents divers

Les animateurs du SITOM sont régulièrement en contact avec les correspondants du Dauphiné Libéré et du Messenger, pour les informer de leurs différentes actions.

Les communes, à travers leurs bulletins municipaux sont également un relai important. Elles publient régulièrement des informations sur le tri et la gestion des déchets ménagers.

Les consignes de tri ont été insérées dans différents guides :

	Secteur	Nb ex	Format insertion SITOM	Périodicité prévue
Guide du saisonnier	Haute Vallée de l'Arve	4 000	1 p en 3è de couv	Annuel
Guide Officiel de Servoz-Les Houches	Servoz et Les Houches	12 000	1/2 page Horiz	Semestriel Eté
Les Contamines d'infos	Les Contamines	10 000	1/2 page Horiz	Décembre et été
Les Bons Plans du Mont-Blanc	à peu près le territoire SITOM	10 000	1/2 page Horiz	Trimestriel jui-août-sept
Le Guide de Saint-Gervais	Saint-Gervais	10 000	1/2 page Horiz	Semestriel Eté et Décembre
Guide pratique Sallanches - Cordon	Sallanches, Cordon, Domancy et Passy partiel	20 000	1 page	Annuel : Eté-hiver 2011
Guide Accueil Combloux	Combloux	25 000	1/2 page	Eté 2011

Pralinfos	Praz-sur-Arly	10 000	1 page	Semestriel Eté - hiver
Guide Officiel de Megève	Megève	52 000	1/2 page Horiz	5 numéros : déc-jan-fév-mar-avr
Vivre en Val d'Arly	CC du Val d'Arly (73)	1 700	L 18cm X H 9 cm	Trimestriel
Total		154 700		





Bienvenue !

Vous venez d'emménager dans les vallées du Mont-Blanc.
 Nouvelle commune, nouvelle vie... Nouveaux gestes de tri des déchets à acquiescer !
 Le Syndicat de traitement des déchets ménagers (SITOM) est là pour vous informer,
 ✓ En navigant sur notre site: www.sitomvalleesmontblanc.fr
 ✓ En appelant les animateurs: 04 50 78 10 48
 Ci-joint, pour vous aider : 1 mémo tri, 1 prospectus sur la vente de composteur et 1 autocollant Stop pub.
 Des sacs de tri gratuits sont à votre disposition à l'accueil de votre mairie.

Merci et bon tri !
 L'équipe du SITOM

4.8 Courrier informatif aux nouveaux arrivants

Depuis mars 2012, le SITOM achète à la Poste un listing des arrivants sur le territoire du SITOM.

Tous les mois, un envoi est réalisé sous enveloppe nominative, contenant :

- Un mot de bienvenue
- Un mémo- tri
- Un autocollant stop pub pour la boîte au lettre
- Un flyer proposant l'achat d'un composteur

Nouveaux arrivants 2012																							
Date de livraison	Date d'envoi	Envoi par commune																		Nombre de retour			
		Chamonix	Cohennoz	Combloux	Cordon	Crest Voland	demi-Quartier	Domancy	Flumet	La Giettaz	Les Contamines	Les Houches	Megève	Notre Dame B	Passy	Praz/Arly	St Gervais	St Nico Chap	Sallanches		Servoz	Vallorcine	Total
20-mars	06-avr	7	-	1	1	-	-	1	-	-	-	2	2	-	4	1	3	-	10	-	-	32	-
20-avr	20-avr	6	-	1	-	-	1	-	1	1	1	-	2	1	7	1	2	-	16	-	-	40	1 Passy
22-mai	22-mai	11	-	1	-	-	1	-	-	-	-	2	5	-	11	1	2	1	13	-	1	49	-
22-juin	25-juin	13	1	1	2	1	-	-	1	2	2	3	6	1	10	1	4	-	19	-	1	68	1 Passy
23-juil	23-juil	10	-	1	1	-	1	4	-	1	1	2	3	-	13	3	8	2	19	3	-	72	1 Sallanches
21-août	02-sept	23	-	1	-	-	1	2	-	-	-	8	9	-	13	3	9	1	26	1	1	98	-
21-sept	01-oct	10	-	-	-	-	-	1	1	2	1	3	1	-	10	1	5	1	20	-	-	56	-
22-oct	23-oct	8	-	-	4	-	-	1	1	-	-	3	1	2	8	1	10	-	13	1	-	53	-
22-nov	27-nov	13	-	7	1	-	1	2	1	1	1	2	3	1	4	1	8	-	14	-	-	60	-
		101	1	13	9	1	5	11	5	7	6	25	32	5	80	13	51	5	150	5	3	528	

Page d'accueil du site internet du SITOM

4.9 Le site internet du SITOM

Sa conception

L'hébergeur du site internet du SITOM (<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/>), le CITIC 74, dépendant de l'Association des Maires de France (AMF), a été dissous fin décembre 2012 pour raisons juridiques.

Le SITOM a été contraint de chercher un nouvel hébergeur, et c'est OAK-WEBDESIGN qui a été retenu :



Le nouvel hébergeur a transféré le nom de domaine de notre site et la migration du contenu du site actuel. Il héberge, assure la maintenance (mise à jour de sécurité...), et d'en assure le dépannage.

Nombre de visite moyenne par jour

Depuis le changement d'hébergeur en septembre 2012, 2 800 visites ont été effectuées à la date du 20 décembre 2012, avec une moyenne de 25 visites/jour. Un site internet institutionnel a en moyenne de 25 visites par jour.

5. Communication orale

5.1 Les animations grand public

Le SITOM axe sa communication sur des actions de proximité afin d'aller à la rencontre des habitants permanents, des vacanciers et des résidents secondaires. Pour cela, les animateurs possèdent un stand qu'ils placent sur les marchés, dans les supermarchés, devant les offices du tourisme, sur les pistes de ski, ...

Le stand informe les différents publics sur la gestion des déchets, le recyclage, la réduction à la source et le temps de dégradation des déchets.

Le stand présente une partie fixe destinée à informer les passants sur le devenir de leurs emballages, par le biais des vitrines du recyclage, et 3 variantes :

- une sur le thème de la réduction à la source, présentée à l'aide d'une étagère contenant les mêmes produits en quantité équivalente mais au conditionnement différent. Elle permet aux passants de prendre conscience qu'ils peuvent réduire le volume de leurs déchets tout en faisant des économies.
- une sur la protection de l'environnement par le fait de « ne pas jeter » ses déchets dans la nature. Cette partie est présentée à l'aide de la toise des temps de dégradation et de la charte du randonneur.
- une sur la gestion des déchets avec un jeu ludique « la roue du tri ». Les passants font tourner la roue et les animateurs leur posent une question correspondant au thème indiqué dans la case sur laquelle le pointeur s'est arrêté. Suite à leur réponse, ils se voient remettre un lot et quelques informations (et documents) sur le tri et la gestion des déchets).



Divers documents sont laissés à disposition du public (guides de tri, sacs de pré-collecte, mémos, « l'Eco des Vallées du Mont-Blanc », documents Eco-emballages « le recyclage ou la deuxième vie des emballages » et documents divers).

Manifestations hivernales

	Date	Commune	Animation	Nb de personnes vues		
février	11 février	Samedi	Flumet	Pot	100	
	12 février	Dimanche	Praz	Pot	90	
	13 février	Lundi	St Gervais	Pot	70	
	13 février	Lundi	Passy	Pot	70	
	18 février	Samedi	Les Houches	Pot	20	
	19 février	Dimanche	La Giettaz	Pot	150	
	19 février	Dimanche	Argentière	Pot	30	
	20 février	Lundi	Combloux	Pot	20	
	20 février	Lundi	St Gervais	Pot	71	
	22 février	Mercredi	Crest-Voland	Spectacle	120	
	25 février	Samedi	Les Houches	Pot	50	
	26 février	Dimanche	Les Contamines place du Lay	Pot	33	
	26 février	Dimanche	Les Contamines Place du Village	Pot	50	
	26 février	Dimanche	Passy	Camp de base blanc	150	
	26 février	Dimanche	Argentière	Pot	60	
	26 février	Dimanche	Praz	Pot	250	
	27 février	Lundi	Combloux	Pot	80	
	29 février	Mercredi	Crest-Voland	Spectacle	110	
					1524 personnes	
	mars	3 mars	Samedi	Les Houches	Pot	20
4 mars		Dimanche	Argentière	Pot	60	
4 mars		Dimanche	Les Contamines place du Lay	Pot	70	
4 mars		Dimanche	Les Contamines Place du Village	Pot	50	
14 mars		mercredi	Combloux	Marché	40	
30 mars		Vendredi	St Gervais	Salon Energie Montagne	84	
31 mars		Samedi			39	
avril		1 avril	Dimanche	St Gervais	Salon Energie Montagne	52
						415 personnes

Manifestations estivales

	Date		Commune	Animation	Nb de personnes vues
mai	1 mai	mercredi	Passy	vide grenier	100
juin	24 juin	dimanche	la Giettaz	un jour, un col	30
juillet	7 juillet	samedi	Passy	fête du lac	93
	12 juillet	jeudi	Megève	rêve nature	42
	13 juillet	vendredi	Chamonix	Coupe du monde d'escalade	50
	21 juillet	samedi	Sallanches	Marché	90
	22 juillet	dimanche	Les Contamines	fête du village	141
	23 juillet	lundi	Combloux	Pot	32
	29 juillet	dimanche	Passy Argentière	Camp de base Pot	156 70
	30 juillet	lundi	Combloux	Pot	100
août	1 août	mercredi	Les Contamines	Fête de la réserve nat	86
	3 août	vendredi	Cordon	marché artisanal d'art	80
	4 août	samedi	Les Houches	Pot	60
	5 août	dimanche	Saint Nicolas de Verce	Fête du village	35
	6 août	lundi	Combloux	Pot	154
		lundi	Argentière	Pot	40
	7 août	mardi	Sallanches	les enfants d'abord	75
	8 août	mercredi	Saint Gervais/Fayet	Fête du parc thermal	60
	12 août	dimanche	Cohennoz/Crest-Voland	Fête des vieux fours	120
	15 août	mercredi	Vallorcine	Marché artisanal	90
	17 août	vendredi	NDB	Fête des vins	100
19 août	dimanche	Flumet	Fête de l'attelage	55	
					1 859 personnes

	Date		Commune	Animation	Nb de personnes vues
septembre	01-sept	samedi	Chamonix	Village des Savoirs Faire	106
	02-sept	dimanche			91
	22-sept	samedi	Flumet	Forum des gens qui se bougent	30
	29-sept	samedi	Sallanches	Marché	60
décembre	20-déc	jeudi	Sallanches	Animation Carrefour	35
	21-déc	Vendredi			27
					349 personnes

5.2 Les animations scolaires

Primaires

Durant l'année 2012, les animateurs ont sensibilisé 98 classes dans 22 établissements scolaires. Ces interventions ont lieu dans les classes de primaires, du CP au CM2, sur demande des enseignants.

Les enseignants ont le choix entre 6 modules de 3h, ils sont adaptés en fonction de l'âge des enfants.

En 2012, création d'un nouveau module et d'une vidéo qui explique le fonctionnement d'une déchèterie et le devenir de certains déchets déposés dans les différentes déchèteries du territoire

Ils traitent les différents thèmes :

➤ **Module Découverte des déchets** : CP. Les enfants découvrent les matières et le tri des déchets ménagers.

➤ **Module Recyclage** : CP – CM2. Les enfants, après avoir revu les consignes de tri sous la forme d'un jeu de plateau, partent à la découverte d'une filière de recyclage et cherchent à savoir pourquoi le tri des déchets a été mis en place.

➤ **Module Compostage** : CE1 – CM2. Les animateurs rappellent les consignes de tri aux enfants avant d'aborder le thème du compostage. Cette animation nécessite la formation de 2 groupes d'enfants : un groupe avec l'enseignant découvre les décomposeurs et un groupe avec l'animateur découvre le compostage par un jeu de plateau. Cette animation fait suite à l'opération conduite par le SITOM, visant à équiper les foyers de composteurs individuels.

Une vidéo, qui a été tournée sur le territoire, est présentée aux enfants.



➤ **Module Réduction des déchets** : CE1 – CM2. Rappels sur les consignes de tri. Puis grâce à un atelier en petit groupe, découverte des différents rôles des emballages, dans l'objectif de connaître les gestes limitant la production de déchets.

➤ **Module Experts** : CM1 – CM2. Les enfants découvrent le fonctionnement de l'usine d'incinération de Passy et les avantages du tri après avoir fait un rappel des consignes par le biais d'un jeu de plateau.

➤ **Module déchèterie** : CM1 – CM2. Les enfants découvrent le fonctionnement d'une déchèterie. Cette animation se déroule en deux parties : la première sur des petits ateliers de 15 minutes et la seconde sur un travail collectif.

Interventions collèges / lycées

Le SITOM a été contacté par le Lycée du Mont-Blanc pour participer à l'organisation d'une semaine environnementale et présenter des ateliers d'informations (tri, compostage, recyclage, usine d'incinération) sur 4 jours durant la semaine du développement durable (du 26 au 29 mars 2012)

5.3 Les réunions diverses

Les services techniques

Une fois par an, le SITOM organise une réunion avec les directeurs et/ou responsables des Services Techniques des 20 communes de son territoire. Cette réunion permet de garder un contact de proximité avec les communes. Elle est l'occasion de présenter les résultats de l'année écoulée, les actions en cours et les projets à venir. Elle permet également de recueillir les remarques des personnels des Services Techniques. Cette réunion a eu lieu le 18 décembre 2012.

Les réunions avec les publics relais

Des réunions ponctuelles sont organisées, selon les demandes, avec des publics relais. Sur l'année 2012, les animateurs ont notamment rencontré les hébergeurs de Cordon, pour leur mettre à disposition de la documentation et des supports de communication.

Les réunions en milieu professionnel, dans les assemblées générales de loueurs de meublés et dans les soirées d'accueils des saisonniers.

Noms des professionnels	Dates de formation	Durées	Nombres de participants	Communes	Observations
Club med Chamonix	11-janv	40 min	18	Chamonix	
Best MB Hôtel le Prieuré	12-janv	1 h	2	Chamonix	
Professionnels des contaminés	27-févr	\	\	Les Contaminés	Recherche de solution avec la Mairie
Résidence JM Couttet	06-avr	\	\	Chamonix	livraison de documents à leur demande
Compagnie du Mont-Blanc	17-avr	1h	7	Chamonix	Visite Usine d'incinération
Parassy	05-juin	1h20	7	Passy	
Hôtel le Prarian	16 aout	2h	8	Megève	
Saisonniers	18-déc	2h30	200	Megève	Soirée accueil des saisonniers de la vallée
Loueurs de meublés	19-déc	1h30	29	Cordon	Organisé par l'office du tourisme
			9 réunions		
			271		

5.4 La radio

Depuis plusieurs années, le SITOM fait appel à une radio locale : Radio Mont-Blanc pour faire passer des spots d'information, destinés notamment à l'information de la population de passage sur les consignes de tri. De manière générale, une campagne de quatre semaines a lieu en février-mars, une campagne de 6 semaines a lieu en juillet-août et une campagne d'une semaine au mois de décembre.

Les spots sont différents selon les campagnes mais peuvent être repris pendant deux à trois ans et traitent du respect de l'environnement, du rappel des consignes de tri, mais également sur le compostage et sur la réduction des déchets. Ce contrat avec Radio Mont-Blanc permet de pouvoir faire passer gratuitement des informations ponctuelles, des notes dans l'agenda local et parfois quelques interviews.

Répartitions des différents spots radio au cours de l'année 2012.

- **Spot – février 2012** : 1 spot 3 fois par jour du 12/02 au 08/03 et du dimanche au jeudi.
- **Spot – juillet / août 2012** : 2 spots en alternances soit 4 spots par jour du 08/07 au 29/08 et du dimanche au mercredi.
- **Spot - décembre 2012** : 1 spot 3 fois par jour et du 24 au 31 décembre 2012.

Textes des spots de l'année 2012 :

Spot - février 2012

- Bonjour, vous avez fait bonne route ?
- Oui, merci.
- Voici, les clés de votre location. Et juste avant, je me permets de vous rappeler les consignes de tri des déchets applicables chez nous
 - Le conteneur avec l'autocollant jaune pour les recyclables. Vous pouvez y déposer en vrac vos papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles en plastique et emballages métalliques.
 - Le conteneur avec l'autocollant vert pour les pots, bocaux, et bouteilles en verre.
 - Celui avec l'autocollant gris pour les ordures ménagères en sac.

Spot – juillet / août 2012

Spot n°1 : Réduction des déchets

Homme : Tiens, chérie et si on profitait du beau temps pour aller pique-niquer.

Femme : Bonne idée, je vais aller acheter des chips, des salades toutes prêtes, des petites bouteilles d'eau et des compotes pour les enfants...

Homme : Ah non, je t'arrête tout de suite, prends plutôt du pain, un morceau de fromage, un saucisson et des pommes... et on en profitera pour ressortir les gourdes ... comme ça, presque pas de déchets !!!

Spot n°2 : Ne pas jeter et tri.

Il était une fois, une bouteille plastique abandonnée sur le bord d'un chemin, comme des milliers de déchets chaque année.

Livrée aux intempéries, elle ne rêvait que d'une chose : être ramassée et déposée dans un conteneur jaune, pour les recyclables, avec les papiers, cartons, briques alimentaires et les emballages métalliques,

Ainsi, elle pourrait avoir une 2^{ème} vie et renaître sous la forme d'une polaire pour tenir chaud à quelqu'un pendant l'hiver...

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc vous remercie de poursuivre le tri de vos déchets.

Spot - décembre 2012

2013 arrive, c'est le moment de prendre de bonnes résolutions ...

- Le compostage ??? c'est fait ... cette année, je continue à faire du bon compost avec mes déchets de cuisine.
- Bannir les produits jetables ? ... hummm ... pas toujours facile ...
- mais pourquoi ne pas essayer ?
- Donner ce dont je n'ai plus besoin ???
Aaah, ça c'est une idée qui me plaît !!! ...
En plus de faire une bonne action, je réduis la quantité de ce que je jette !

L'équipe du SITOM des Vallées du Mont-Blanc vous souhaite une bonne année 2013.

Pour tout renseignement : www.sitomvalleesmontblanc.fr

6. Accompagnement des manifestations sportives et culturelles.

6.1 Les écollectos

Le SITOM propose depuis 2007 aux associations et aux communes du territoire, de trier les déchets sur les lieux des manifestations qu'ils organisent. « Le tri ce n'est pas qu'à la maison ! », c'est un des messages que le SITOM souhaite communiquer auprès de la population et des organisateurs.

Le SITOM propose le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés "écollectos". Il définit les conditions et modalités du partenariat entre les parties pour la mise en place d'un dispositif de collecte et de tri des emballages sur les sites de la manifestation.

20 "écollectos" sont à disposition des associations et des communes du territoire du SITOM.

Problèmes rencontrés fréquemment :

- ➔ Les sacs rouges et jaunes ne sont pas toujours utilisés correctement (notamment des sacs jaunes utilisés comme sacs d'ordures ménagères),
- ➔ le public ne regarde pas la signalétique présente sur l'écollecto, mais plutôt le contenu des poubelles et jette ses déchets en conséquence,
- ➔ les gobelets et assiettes cartons sont jetés avec les déchets recyclables, alors qu'ils devraient être jetés avec les ordures ménagères,

Pour un meilleur tri, la signalétique a été améliorée et les écollectos ont été renforcés.

Nouvelle signalétique et écollecto renforcé :

AVANT



APRES



Signalétique recto/verso de 2012



Association/évènement	Lieu	Nombre d'écollecto	Nombre de jour
Club des Sports d'Argentière	Argentière	3	4
Club des Sports de Chamonix	Chamonix	6	3
Club des Sports de Chamonix	Chamonix	7	8
Club des Sports de Chamonix	Chamonix	7	4
Compagnie des Guides	Chamonix	6	6
ESF de Chamonix	Chamonix	4	3
Free ride	Chamonix	8	1
Mairie de Chamonix	Chamonix	2	3
UTMB	Chamonix	13	6
La Crey Jolie Ferme	Les Contamines	4	3
Mairie des Contamines	Les Contamines	5	6
Mairie des Contamines	Les Contamines	5	4
OT Les Contamines	Les Contamines	5	3
OT Les Contamines	Les Contamines	2	5
OT Les Contamines	Les Contamines	5	3
Restaurant le Signal	Les Contamines	4	6
AIPE	Megève	1	3
Ecole du Chef Lieux	Passy	2	5
Festival des musiques de Faucigny	Passy	3	4
Fun Car	Passy	3	5
Le Tennis Club de Passy	Passy	3	11
Mont Blanc Natation	Passy	6	3
Mont Blanc Triathlon	Passy	5	3
Office Municipale des Sports	Passy	4	4

Office Municipale des Sports	Passy	4	6
Ot de Passy	Passy	8	8
Ot de Passy	Passy	3	4
Salon du livre de Passy	Passy	8	6
MJC de Saint Gervais les Bains	Saint Gervais	4	5
Salon Energie Montagne	Saint Gervais	3	4
Association Solé Petuis	Saint Nicolas de Veroce	4	4
Association Art'Choum	Sallanches	3	10
les Coureurs du MB	Sallanches	3	4
Ski Club de Sallanches	Sallanches	10	10
Vallogrimp'	Vallorcine	2	3
35 manifestations		165	170

6.2 Les verres réutilisables « éco-verres »

Dans une logique de réduction des déchets à la source, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc encourage les organisateurs d'évènements festifs ou de manifestations culturelles ou sportives à être encore plus respectueux de l'environnement.

Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de leur démarche, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc a acheté 2 000 gobelets réutilisables.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc met gratuitement 5 caisses de 360 verres à disposition, sous réserve d'une caution de 1 euro par verre.

Depuis le lancement en mai 2012, les verres réutilisables ont été utilisés pour 11 manifestations. Les problèmes souvent soulevés par les organisateurs sont :

- de mettre en place une double caisse sur la manifestation pour gérer les consignes (1€/verre), deux organisateurs n'ont pas utilisé les verres pour cette raison (cf. tableau, manifestations grisées)
- le marquage Mont-Blanc inscrit sur le gobelet, fait que les verres sont souvent gardés en souvenir (Ex : UTMB)

Nombre de verres manquants : 254 sur les 2 000 achetés, qui représente **254 Euros de pénalité**.

Pour l'année 2012, **5 330 verres jetables ont été ainsi évités**.

Date	Nom de la manifestation	Nombre de Verres prêtés	Nombre de verres utilisés	Verres manquants
31/05/2012	Mt Blanc Développement Durable	360	0	0
15/06/2012	Fête de l'école St Jean Baptiste - Megève	720	360	2
24/06/2012	Garden Party - Chamonix	720	720	0
14/07/2012	Fest' y Faré - Sallanches	720	200	30
22/07/2012	Fun Car - Passy	1080	0	0
01/09/2012	UTMB - Chamonix	360	360	62
02/09/2012	60 ans du groupe folklorique - Megève	720	720	75
22/09/2012	Les Z'estivales - St Gervais	1080	450	36
23/10/2012	Sépulture - Megève	1800	1800	20
15/12/2012	Office du tourisme de Passy	720	720	29
		8 280	5 330	254

SYNTHESE

Sur l'année 2012, 7.034 tonnes de verre et recyclables ont pu être recyclées sur un gisement global de 33.128 tonnes collectées.

Au niveau des déchetteries du territoire du SITOM et hors gravats, 25.912 tonnes ont été collectées dont 13.082 tonnes minimum ont été recyclées (ferraille, déchets verts, carton, D3E, pneus, huile végétale, batteries, textiles, plâtres). Certains tonnages de bois et d'encombrants seraient également recyclés mais les tonnages ne sont pas connus.

Le Grenelle de l'environnement fixe un objectif de 35 % de recyclage matière et organique à l'horizon 2012 et de 45 % en 2015, en intégrant les tonnages collectés en déchetteries.

Sur le territoire du SITOM, le taux de recyclage global s'élève à 34,2 % en 2012. Le taux de 35% doit être atteint en intégrant les tonnages de bois et d'encombrants collectés en déchetteries et recyclés.

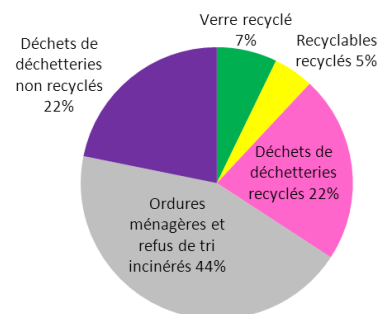
Des efforts conséquents sont encore nécessaires mais possibles pour atteindre l'objectif de 2015 de 45% de recyclage.

Le Grenelle de l'environnement prévoit également une réduction de 7% de la production de déchets ménagers et assimilés sur les 5 prochaines années (soit 1,5 millions de tonnes de déchets évités au niveau national). Si l'on considère l'année 2009 comme référence, le SITOM a diminué son gisement global (verre+emballages+ordures ménagères) de 2,75% entre 2009 et 2012. La fréquentation touristique, plus ou moins importante en fonction des années, masque les résultats de réduction des déchets obtenus sur le territoire.

En conclusion, il est nécessaire :

- d'extraire l'importante proportion de déchets recyclables qui est encore incinérée, pour atteindre l'objectif du Grenelle de 2015 de 45% de recyclage,
- de poursuivre les actions correctives pour diminuer le taux de refus de tri,
- de continuer à proposer des actions visant à réduire la production de déchets (compostage, «stop pub », éco-exemplarité des collectivités, ...).

Ces efforts entraîneront non seulement des bénéfices environnementaux mais également des bénéfices économiques pour le SITOM des Vallées du Mont-Blanc et ses collectivités adhérentes.





Rhône-Alpes Région



